

VILLE d'ANTONY

Conseil municipal

27 septembre 2012

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Messaoudi.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMON à M. MOHAMMEDI Mme NGUYEN à M. SENANT

M. le Maire : Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Claudine Battu qui fait son retour dans notre assemblée après quatre ans d'absence, elle remplace Damien Aubineau qui a démissionné.

- **Adoption du compte rendu de la séance du 28 juin 2012.**

Mme DEVEDJIAN : J'ai juste un problème page 4, c'est le PDIRE, je l'ai signalé aux services, et sous cette réserve, je propose de l'approuver.

(Sous réserve de la remarque de Mme Devedjian, le procès verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés).

- **Décisions prises pendant l'intersession.**

M. RUFAT : J'avais demandé –et on me les a données- les délibérations 27 et 28 concernant le recueil des déchets infectieux, pour l'instant la convention signée avec la pharmacie concerne une seule pharmacie ? Est-ce qu'il y en a aura d'autres après ?

M. VOULDOUKIS : La convention est signée avec les 19 pharmacies d'Antony.

M. RUFAT : Je n'ai vu qu'une seule signature. Vous n'en avez envoyé qu'une seule ? D'accord.

Décision 11 : pouvez-vous nous dire ce que va faire l'Institut Européen de Recherche et d'Evaluation ?

Mme DEVEDJIAN : Il s'agit d'un intervenant qui est là depuis 2004 sur le territoire, de façon ciblée et ponctuelle, sur les thématiques d'alphabétisation, d'illettrisme, de développement personnel, et cette personne est à l'origine de la coordination linguistique pour l'alphabétisation des personnes en difficultés. C'est un homme qui connaît bien le territoire et il est missionné pour la politique de la ville, c'est très technique, je vous lis sa mission : « il apparaît nécessaire de confronter la théorie avec la mise en pratique des différents référentiels d'intervention et de faire une évaluation avec tous les acteurs tout au long de l'année sur l'accompagnement éducatif ».

J'ai la convention là, je vous la passerai, elle est plus explicite que mes propos. C'est un intervenant qui n'est pas que sur ce quartier.

M. RUFAT : C'est une personne qui intervient ?

Mme DEVEDJIAN : Oui, c'est une personne de l'IERE, mais je vous passerai la convention.

M. RUFAT : Décision n° 25, sur la mission accordée à l'association Levallois Sporting Club pour une initiation aux gestes de survie, je voulais savoir pourquoi on avait recours à Levallois, il doit bien y avoir sur Antony des gens capables de le faire ?

Mme DEVEDJIAN : Je ne sais pas mais ils sont particulièrement performants pour les enfants, et c'est aussi un rapport qualité-prix.

M. le Maire : Cela fait au moins 10 ans qu'ils interviennent sur le quartier pour ces opérations.

Mme LE NEOUANNIC : Une question portant sur la décision n° 20 « décision de paiement d'un avocat pour contentieux de personnel », c'est plus de notre point de vue une interrogation complète : Serait-il possible d'avoir un tableau détaillé sur le nombre de contentieux qui opposent aujourd'hui la mairie avec d'anciens personnels, est-ce 1, 2 ou 3 ? On ne sait plus à force d'en voir passer. Ce n'est pas un reproche, c'est une constatation ; et nous voudrions l'état des recours, est-ce qu'on est en première instance, en appel ou autre ?

Et parallèlement à cela, si l'on a des contentieux, j'imagine que c'est parce qu'auparavant, il y a eu des procédures disciplinaires au sein de la mairie, donc des recours existent, nous voudrions savoir si la commission de discipline se réunit en mairie, à quelle fréquence, et est-ce qu'il y a aujourd'hui beaucoup de cas qui pourraient donner l'occasion demain de nous retrouver dans des paiements d'indemnisation ? Sans porter de jugement sur la nature de ces cas puisque comme il est de droit et c'est normal, nous n'avons pas connaissance des éléments personnels du dossier.

M. le Maire : Il y a très peu de cas, c'est un peu toujours les mêmes qui reviennent certains depuis 10 ou 12 ans, mais on pourra vous donner le nombre de contentieux en cours.

Mme LE NEOUANNIC : Si l'on est sur le même cas depuis 10 ans, ça commence à nous donner une idée de la dépense engagée par la ville.

M. le Maire : Si l'on pouvait dépenser moins pour ce type de contentieux, on aimerait bien. C'est un peu aberrant !

Mme LE NEOUANNIC : On est dans l'incapacité de juger.

M. le Maire : Sur mille agents, il y a très peu de contentieux et également très peu d'absentéisme, comme l'ont montré les chiffres donnés par la Chambre Régionale des Comptes l'an dernier.

Mme LE NEOUANNIC : J'essaye d'y voir clair sur ces cas-là et on s'interroge et on essaie de comprendre comment on aboutit sur des cas qui durent depuis dix ou douze ans.

Mme BUZELIN : D'une façon générale j'aurais voulu avoir les numéros de SIREN des sociétés qui sont citées.

M. le Maire : Lesquelles ? Pourquoi les numéros SIREN ?

Mme BUZELIN : Au niveau des sociétés, d'une façon générale, avec les noms il est difficile de trouver ces sociétés ; si on avait leur numéro SIREN, on pourrait le voir très vite, je parle des fournisseurs de la ville ; est-ce que les services de la ville peuvent nous préciser les numéros SIREN ? Parfois il y a des homonymes dans les sociétés et c'est difficile de s'y retrouver ; c'est juste une facilité pour nous, pour être plus au courant de ce qui se passe.

Pour la décision n° 5, le feu d'artifice qui a eu lieu au moment de la fête des vins et fromages, y a-t-il eu une refacturation ?

M. le Maire : Non, il n'y a pas eu de refacturation, il y a juste eu quelques frais supplémentaires mais ça ne représente pas grand-chose.

Mme BUZELIN : Pour la 16, la liste des périodiques à la bibliothèque, chaque année je demande s'il est possible d'avoir la liste des périodiques et chaque année on me dit oui, mais je ne l'ai toujours pas. Et j'en profite pour remercier M. Le Bourhis qui, systématiquement, lorsque nous faisons des demandes, nous fournit les documents.

M. le Maire : Mme Rolland vous la donnera.

Mme BUZELIN : Pour la société KAPLA, décision 66, la société KAPLA va faire une présentation de ses jeux à la ludothèque, je vois 1076 €, si j'ai bien compris ces 1076 € seront versés à la société KAPLA ?

M. le Maire : Oui, pour la fête des jeux, ils font une animation spécifique à la ludothèque.

Mme BUZELIN : Sauf que la société KAPLA va vraisemblablement proposer ses jeux à la vente, je pense qu'elle pourrait se déplacer gratuitement, c'est quand même une façon pour elle de faire de la promotion.

Mme ROLLAND : Non, il n'y a pas de vente à l'issue de cette animation.

Mme BUZELIN : Quand ils vont voir les démonstrations, les parents vont être incités à acheter, d'ailleurs pourquoi pas, donc je pense que ces VRP pourraient se déplacer gratuitement, il y aura forcément un intérêt commercial derrière.

M. le Maire : Pas sûr.

Mme BUZELIN : Vraisemblablement ; ça me gêne toujours que la collectivité finance des opérations de promotion commerciale.

M. le Maire : Non, il s'agit d'animations dans le cadre des actions de la ludothèque et ces animations sont très demandées.

M. RIVET : Décision n° 8 : je ne me rappelle plus du coût du concert de Paco de Lucia ?

M. le Maire : Vous voulez le coût global ? Le coût global, tout compris, le cachet des artistes, plus l'ensemble des coûts, location des podiums, installations électriques, éclairage, sono, écrans lumineux, gardiennage etc..., tout cela a fait environ 160 000 €, assurance compris.

M. RIVET : Donc 5 000 € sur 160 000 pour l'assurance ?

M. le Maire : C'est ça.

M. RIVET : Pour la décision 21, dans le cadre du dispositif de l'aide au permis de conduire citoyen –excellente mesure-, ma première question est la suivante : est-ce que les 1500 € valent pour les 10 jeunes qui vont avoir droit à cette subvention ? Cela fait 150 € par jeune ? Ou bien est-ce 1500 € par jeune ?

M. le Maire : 1500 € plafonnés par jeune.

M. RIVET : Vous savez combien ça coûte de passer le permis de conduire ?

M. le Maire : 1500 €

M. RIVET : Donc vous payez complètement ?

M. le Maire : Il s'agit d'un montant maximum.

M. FEUILLADE : Est-ce sur la base des 20 heures de conduite ?

M. ADDA-HALIMI : M. Rivet a souligné que c'est une excellente mesure, il l'a souligné en public, merci.

Concernant le montant, c'est environ 1500 € par jeune, et comme le disait M. le Maire, c'est le montant maximum, un permis de conduire peut coûter plus cher. En tous cas loin de nous l'idée de le financer complètement, ce n'est pas du tout l'idée, on voit ça comme une contrepartie d'un engagement citoyen des jeunes qui souhaiteraient avoir le permis de conduire et qui n'ont pas les moyens de le payer.

M. RIVET : Je crois me souvenir que ça concernait une dizaine de jeunes à peu près ; il y a des jeunes qui vont postuler pour avoir cette aide, qui vont remplir un dossier, vous allez le traiter, et en fonction du dossier vous allez donner 300, 500 ou 1500 € ?

M. ADDA-HALIMI : Oui, en fonction de la qualité de la contrepartie qu'ils apportent à la ville.

M. RIVET : C'est un certain nombre d'heures de travaux d'intérêt général, la contrepartie ?

M. ADDA-HALIMI : Oui, c'est ça, ce sont des heures de travaux d'intérêt général.

M. RIVET : De quel type ?

M. ADDA-HALIMI : C'est en fonction des projets des jeunes, on a souhaité par exemple subventionner une jeune fille qui fait des études d'enseignement et qui souhaitait donner des cours de rattrapage de mathématiques, cela a été fait cet été ; mais c'est assez libre, ce sont les

commissions qui décident en fonction du profil des jeunes, on fait attention qu'ils ne proposent pas n'importe quoi.

M. RIVET : Qui fait partie de la commission ?

M. ADDA-HALAMI : Des agents de services administratifs compétents et certains élus aussi qui souhaitent y participer, les élus dont les délégations font qu'ils peuvent participer.

M. RIVET : Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres ou pas ? Et pourquoi une seule auto-école ? Comment avez-vous choisi cette auto-école ?

M. ADDA-HALIMI : Elle a répondu à une annonce que nous avons passée, toutes les auto-écoles pouvaient postuler.

M. RIVET : C'est simplement une auto-école qui a répondu à une annonce ? Il n'y a qu'elle qui a répondu ?

M. ADDA-HALIMI : Oui, il faut croire.

M. RIVET : Cela ne vous dérange pas qu'il n'y en ait qu'une qui réponde ?

M. ADDA-HALIMI : Non, ce qui m'intéresse, c'est que les jeunes soient satisfaits.

M. RIVET : Vous auriez pu avoir un coût réduit en mettant en concurrence.

M. ADDA-HALIMI : On se satisfait du fait qu'il y ait une auto-école qui ait répondu avec des jeunes qui présentent des dossiers ; comme pour tout nouveau dispositif on essuie un peu les plâtres, mais la commission est ouverte pour discuter de ce genre de dossiers si besoin est.

M. le Maire : Si on trouve une deuxième auto-école volontaire, on la prendra également.

Mme MARLET : Ce que je peux dire sur ce dossier, c'est que je me suis assurée que toutes les auto-écoles de la ville avaient bien été consultées de façon que, libre à elles, elles répondent ou pas. Il faut rentrer dans cette fourchette de 1500 € par permis, et pour avoir un prix précis de ce

que ça coûte actuellement, je peux vous dire que c'est largement au dessus ; donc ça les intéresse ou ça ne les intéresse pas, mais toutes ont été consultées je peux vous l'assurer.

M. RIVET : Sur la délibération 48, quelle est la différence entre la 48 et la 55 puisque dans les deux cas on a une convention de mise à disposition gratuite d'un local communal au profit du Cercle Culturel Artistique Antonien ? Le libellé ne diffère que parce que la première concerne un local très précis et la deuxième non ; cela veut dire qu'il y a plusieurs locaux ?

M. le Maire : Le deuxième local est à l'IUFM.

M. RIVET : Pourquoi est-ce que vous ne le spécifiez pas ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

Mme ROLLAND : Ils se retrouvent depuis deux ans et ils sont ravis d'en bénéficier. En fait il y a un local à l'IUFM, ils y vont tous les vendredis matins, et c'est exceptionnellement qu'ils réservent une fois par mois un autre local pour une réunion. C'est dans des temps et des lieux différents avec des conventions différentes.

Mme LE NEOUANNIC : C'est donc la preuve que l'IUFM avait une utilité, ce n'était pas la peine de le laisser déperir.

M. le Maire : Pour des réunions, ça va.

Mme LE NEOUANNIC : Et l'amphithéâtre ne servait à rien avec le manque de salles pour les associations dans une période où l'on attend la construction sur la place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, ça n'aurait pas pu être utilisé plutôt que de le laisser à l'abandon ?

M. le Maire : Ce n'est pas sérieux...

Mme LE NEOUANNIC : Il y a une utilité et les équipements qui avaient été rénovés sur financements publics ont été abandonnés, laissés à l'abandon et même vandalisés sans que ça n'émeuve personne dans la majorité de ce conseil municipal.

M. FEUILLADE : Il faut voir l'état du bâtiment, c'est un délabrement avancé, il y a des tags, et je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire de la façon dont le bâtiment est protégé vu le nombre de tags qu'il y a dessus.

Mais ce n'est pas pour cela que j'intervenais. Je voulais demander pour la 52 « paiement d'un avocat pour protection fonctionnelle », qu'est-ce que c'est comme décision ? Pourquoi est-ce que ça passe sur la ville ?

M. le Maire : Nous l'avons voté à un précédent conseil, vous devez vous en souvenir...

- **Liste des Déclarations d'intention d'aliéner.**

(Aucune observation n'est formulée)

FINANCES

1- Fixation des tarifs de vente de documents retirés du catalogue des médiathèques municipales.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Pourquoi ne fait-on pas la même opération pour les CD et les DVD ?

Mme ROLLAND : Cela se fait pour les documents vidéo, c'est d'ailleurs marqué dans la délibération.

M. RIVET : Comment est-ce que ça va se passer, est-ce qu'il sera annoncé qu'il y aura une grande vente ?

Mme ROLLAND : Oui, ce sera annoncé et ça va se trouver dans le cadre du forum solidaire qui se tient en novembre prochain, la vente aura lieu à la médiathèque et sera accompagnée d'une grande publicité.

M. RIVET : Est-ce que c'est fait tous les ans ?

Mme ROLLAND : Non, c'est pour éviter de mettre au pilon tous les livres qui sont jetés, les bibliothécaires ont choisi de faire un travail de tri qui leur demande beaucoup de temps, c'est un travail supplémentaire au leur parce que les bibliothécaires mettent normalement au pilon tous les documents, là ils ont pris le temps de les trier pour que dans le cadre du forum ils puissent vendre ces documents au profit d'associations.

M. RIVET : Quelles associations ?

Mme ROLLAND : On a choisi deux associations : une qui est Bibliothèques Sans frontières, qui aide à la création de bibliothèques dans les pays en voie de développement ; et une autre association qui est une association plus locale, qui s'appelle Enfance et Partage.

M. FEUILLADE : Donc la ville vend et reverse la recette aux associations ?

Mme ROLLAND : Oui.

Mme BUZELIN : A cette occasion, est-ce qu'il serait possible de faire une publicité à l'intention des Antoniens qui souhaiteraient donner des livres ?

Mme ROLLAND : C'est difficile, cela suppose une organisation en amont, les bibliothécaires ont trié, elles ne veulent pas vendre des livres en mauvais état ou sans intérêt, et pour que la vente reste d'un certain niveau de qualité et que les prix ne soient pas trop élevés, il faut qu'elles gardent la maîtrise de ce qui est vendu ; maintenant il faut voir si elles seraient prêtes à faire un tri avec les dons des personnes.

Mme BUZELIN : Ce serait un don pour permettre aux associations de récupérer des livres.

Mme ROLLAND : Vous savez, les dons, c'est comme pour les vêtements, les personnes se débarrassent plutôt que de vraiment donner, on a des problèmes de stockage partout et l'expérience du don montre qu'il y a un travail énorme qui doit être fait en termes de prix et de

portage, parce que les livres c'est lourd, il y a un vrai coût lorsqu'on transporte ces livres loin, il faut rester dans les limites du raisonnable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 2 - Remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 3 - Projet d'aménagement Antonypôle - Attribution du concours d'urbanisme portant sur la définition des perspectives de développement du projet économique et urbain Antonypôle à 2 groupements de co-contractants dont les titulaires mandataires sont « AAUPC – Patrick Chavannes » et « Reichen et Robert ».

(Rapporteur : M. Dova)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Evidemment nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que la ville se fasse aider dans la création d'un nouveau quartier autour d'Antonypôle ; quoiqu'on pense de la ligne verte et notamment de son tracé, l'arrivée d'une gare au sud de notre ville constitue une double opportunité : opportunité pour des milliers d'habitants qui pourront rejoindre leur lieu de travail plus aisément, Paris sera relié en 25 minutes à haute fréquence ; opportunité pour notre ville car ce projet permettra de dynamiser et d'accélérer la requalification du secteur d'Antonypôle.

Les deux cabinets retenus sont à l'évidence ceux qui avaient le mieux travaillé le dossier et avaient apporté leur expertise d'urbanistes ; cependant je n'ai pas eu lors du jury de réponses à des questions fondamentales :

- L'arrivée de cette gare va modifier l'équilibre de notre ville qui aujourd'hui s'articule autour de notre centre-ville, demain il y aura deux grands pôles à Antony : le centre ville et le secteur d'Antony-pôle ; des espaces dont le rayonnement dépasse même le territoire communal ; or j'ai trouvé faible dans les présentations qui ont été rendues la question de l'équilibre urbain avec le reste de la ville, de même l'impact qu'aura ce nouveau quartier sur le reste de notre ville, tout comme j'ai trouvé faible la question des flux de transports pour rejoindre ce quartier, car cette gare va générer des flux inconnus actuellement, des flux internes à notre ville, et il faudra certainement protéger ce quartier comme le quartier des Rabats d'un afflux automobile plus important qu'aujourd'hui, mais aussi des flux d'habitants venant de l'Essonne, de Chilly-Mazarin, Longjumeau, qui deviendront usagers de cette nouvelle gare.

- J'ai également trouvé que la place réservée au service public était faible, et nous le savons tous, un grand pôle équilibré et dynamique, c'est de l'activité économique, ce sont des logements pour tous, c'est une offre de services publics cohérente. Ce troisième volet faisait cruellement défaut dans les documents remis puisqu'un cabinet supprimait même le groupe scolaire des Rabats.

Voici au minimum deux questions fondamentales sur lesquelles il faudra clairement se positionner, et cela amène une dernière problématique : qui assurera la gouvernance de ce projet ? La ville ? Mais on voit bien que ce projet dépasse son périmètre d'action. La Société du Grand Paris, au risque de ne pas tenir compte de l'équilibre d'Antony ? Quelle place

réservez-vous aux citoyens et riverains du quartier qui ne peuvent être exclus de cet aménagement ?

Je ne vous referai pas ici mon couplet sur l'intérêt des ateliers urbains mais RFF dont vous faites l'éloge désormais vient de nous montrer que l'on pouvait mettre des moyens importants en matière de concertation. Il y a un véritable enjeu à trouver une bonne gouvernance qui intégrera l'infra et le supra communal pour faire de ce quartier un espace dynamique, solidaire et citoyen ; M. le Maire, M. Dova, comment comptez-vous vous y prendre ?

M. RIVET : La commission économique a été convoquée il y a une dizaine de jours pour que ces deux projets lauréats soient présentés. On a eu une présentation par un agent territorial mais aucun document à part les grandes vues d'artistes de chacun des projets sur des panneaux qui ont été projetés. Nous n'avons eu aucun document. Nous n'avons pas pu étudier vraiment les raisons pour lesquelles vous aviez retenu l'un ou l'autre, Fabien Feuillade vient de nous parler de ce qui s'est passé au jury du concours mais ce soir, au conseil municipal, nous devons voter et approuver ou non le choix. Comment voulez-vous qu'on approuve le choix des lauréats si nous n'avons aucun document ?

J'avais demandé en commission économique qu'une fiche de synthèse au moins soit faite, c'était il y a dix jours, c'était possible, qui présente chacun des projets, les plus, les moins et quelques planches, nous n'avons rien eu. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que vous êtes une fois de plus hors la loi, en effet l'article L 2121.15.3 du code des collectivités territoriales prescrit, je vous le lis : « Pour respecter le principe d'information, le maire doit communiquer en temps utile les pièces nécessaires pour que la délibération du conseil municipal puisse intervenir en connaissance de cause ». Nous n'avons aucune pièce en appui, seulement les termes techniques du marché. « La communication

doit se faire avant la séance et non en cours de séance. » Vous ne respectez pas la loi, et le résultat est qu'on se retrouve avec une délibération sur laquelle on doit voter sans aucun élément d'appréciation, à part l'excellente lecture qu'en a faite le vice-président ; à part ça, on n'a rien. Je sais que vous n'avez pas beaucoup de considération pour les interventions de l'opposition, pour les gens qui ne sont pas d'accord avec vos projets, mais à ce point là ça confine au mépris et le terme est faible, sur la forme c'est inadmissible !

Sur le fond, ce qui n'a pas été dit mais que nous connaissons, c'est que c'est le troisième projet en 4 ans ; je suis arrivé il y a 4 ans, il y avait un projet en cours ; quelques mois après il a changé, et là c'est le troisième projet. A chaque fois cela a un coût. Pour information, on se prépare à verser 500 000 €, de l'ordre de 239 000 € pour chacun des candidats, et les fois précédentes ce n'était peut-être pas de la même ampleur mais c'était le même ordre d'idée. Et la zone d'activité d'Antony n'a toujours pas décollé, à part la petite partie haute technologie qui représente à peine un tiers de la surface, les deux autres tiers n'ont pas décollé, en tous cas au niveau de la commission économique et de ce que l'on peut en connaître, il n'y a pas d'installations significatives.

Je rappellerai que cette zone est très importante, en dehors de toute considération urbanistique, puisque le chômage dans la ville a crû de 11%, en un an, ce sont les chiffres de l'INSEE sur le chômage à Antony, or une zone d'activité apporte des emplois. Et dans ce chiffre du chômage, il y a plus de 300 jeunes dont une majorité dans le quartier du Noyer Doré, une zone sensible dirons-nous, donc il est vraiment temps que cette zone soit équipée et aménagée, et qu'il y ait du travail au moins pour les gens de la commune, pas que pour eux mais au moins pour eux. Or, Monsieur le Maire a dit en commission que ce projet ne serait mis en œuvre que si la gare du Grand Paris est décidée ; or on a appris

récemment que cela pourrait être reporté à un avenir financier meilleur. Cela veut dire que ce troisième projet ne verra pas le jour parce qu'il est lié à une gare qui ne verra pas le jour non plus. Je crois qu'on aurait pu concevoir un projet par étapes, qui prenne en compte la levée d'hypothèque de la gare mais qui essaye d'aménager cette zone, il n'y a rien aujourd'hui.

Et les deux points évoqués par M. Feuillade sont majeurs sur le fond, il n'y a aucune étude de faite, en tout cas dans la présentation qui nous a été faite des maquettes d'artistes, très jolies d'ailleurs, les couleurs sont magnifiques, aucune étude n'a été faite, contrairement aux exigences du cahier des charges que je pourrais vous lire. Sur les liens entre Antonypôle et le reste de la ville, le seul travail qui a été fait a été de faire en sorte que l'urbanisme de ce quartier soit conforme à l'urbanisme qui est à la frange, rien sur les liaisons avec le centre ville, or il y aura forcément un impact économique et social très important. Mais aucune étude n'a été faite, les commerces du centre ville ont du souci à se faire si cela a lieu ! Mais rassurez-vous, ce n'est pas pour demain, je vous ai dit pourquoi.

Un autre point important : aucune cohérence n'a été recherchée avec le développement de la zone de Wissous qui est de l'autre côté de l'autoroute. Wissous développe des zones, il y a un aménageur, il y a des espaces qui se vendent, ça marche, seulement c'est la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Alors je vous l'ai déjà dit, on paye deux fois : une fois pour que la CAHB finance le développement de la zone économique de Wissous ; et on paye une deuxième fois pour qu'Antony finance le développement de cette zone. Il aurait pu y avoir un dialogue avec la CAHB pour que les activités que vous souhaitez implanter aient une certaine cohérence avec ce qui se passe de l'autre

côté de l'autoroute ; mais non, rien, Antonypôle est l'affaire d'Antony, c'est l'affaire du Maire.

Que ce soit sur le fond ou sur la forme, la façon dont vous présentez ce projet est encore une fois incomplète, et ce n'est pas sérieux ni admissible. Du reste, les Antoniens pour lesquels vous avez lancé une consultation sur internet ne s'y trompent pas, j'ai regardé ce soir : 18 contributions alors que cela a été lancé il y a 3 mois ; en parallèle, sur l'aménagement du quartier Jean Zay, il y en a plus de 150, on voit l'intérêt que portent les Antoniens, c'est une responsabilité que vous avez, vous n'avez pas su intéresser les Antoniens, je ne sais pas comment vous avez conduit la concertation jusqu'à présent, et je ne sais pas si c'est comme ça que vous la prévoyez pour la résidence universitaire d'Antony, mais tout est à craindre, vous n'intéressez pas les Antoniens parce que rien n'est clair, il n'y a pas de présentation de projets. Donc sur le fond et sur la forme ce n'est pas sérieux.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le manque de sérieux dans cette fin de mandature et je trouve cela dommage dans une grande ville comme la nôtre. Donc nous refusons de voter, de valider le choix que vous avez fait, nous n'avons aucun élément pour nous prononcer.

M. DOVA : Je ne surprendrai personne si je dis que je pensais bien que le rapport serait facteur de nombreuses réactions ; ce qui me surprend un peu, c'est que vous annonciez tout de suite, alors que vous n'avez visiblement pas bien compris l'objectif du vote de ce rapport, vous venez de nous livrer de la « macédoine d'urbanisme » qui est tout à fait remarquable, alors vous devriez de temps en temps veiller à ce que vous dites, parce que quand vous osez prétendre que lors de la commission vous n'avez rien vu...

M. RIVET : Non, j'ai dit aucun document.

M. DOVA : Pourtant vous avez été particulièrement agité lors de la présentation des panneaux par les techniciens de la ville ! Pour un type qui n'a rien vu, je vous ai trouvé très présent ! Alors que vous n'avez pas compris les panneaux, je veux bien, mais on vous les a présentés.

Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions, j'ai préparé une petite réponse qui ne durera pas longtemps, mais j'aimerais que tout le monde s'exprime d'abord, aussi bien dans l'opposition que dans la majorité parce qu'il est possible que dans la majorité, des gens ne soient pas d'accord, mais aujourd'hui prendre la responsabilité de dire que vous ne voterez pas un tel rapport, c'est à mon avis sinon imprudent au moins maladroit.

M. RIVET : Mais j'assume !

Mme LE NEOUANNIC : On peut jouer avec les mots et c'est tout le plaisir de la langue française. Quand des élus de la majorité ont entre les mains des documents écrits alors que les élus de l'opposition ont droit à des vidéos du niveau où elles sont, on ne peut pas dire qu'il y a un traitement d'égalité qui permette aux uns et aux autres de prendre le temps de lire un certain nombre d'éléments.

Vous nous demandez de juger par avance de l'expertise qui a été réservée et faite par une partie du conseil municipal, cette délégation de pouvoir ne nous convient pas pour une raison simple : ce n'est pas que par avance vous auriez tort encore que vous montriez souvent une force de caractère dans ce sens là, mais déjà dans le traitement, et même y compris ce soir, nous avons une délibération numéro 3 modifiée, ce soir dans ce conseil nous avons 4 délibérations modifiées sur table, et sur celle-ci, c'est l'article 2 qui change très sensiblement la nature et le montant de la délibération.

Dans la précédente délibération envoyée dans le cadre de la loi, cinq jours avant, on nous explique qu'on approuve dans l'article 2 le forfait de

rémunération de maîtrise d'œuvre pour 200 000 € HT pour le candidat retenu, soit 239 200 € TTC, décomposé de la façon suivante : les missions de base et les missions complémentaires. Et dans la nouvelle rédaction, nous passons à : « approuver le montant de la rémunération correspondant aux éventuelles missions complémentaires pour 110 000 € ». Il y a là une modification pas seulement sur le montant, on pourrait dire que c'est très bien, on fait des économies, mais elle modifie un point essentiel : d'un côté, on a une rémunération de maîtrise d'œuvre de base et éventuellement une mission complémentaire, et de l'autre côté on n'a que de la mission complémentaire. Est-ce à dire qu'il y a une erreur et que la mission de base a déjà été payée à d'autres endroits et donc qu'on ne demande pas au conseil municipal de délibérer sur cette mission de base ? Est-ce qu'on lui demande simplement de délibérer sur les missions complémentaires ? Donc ça veut dire que d'une certaine façon les choix ont déjà été faits en amont ailleurs, et que l'on fait un semblant de consultation et de concertation dans ce conseil municipal.

Deuxième sujet d'interrogation sur le schéma tel que je le découvre ce soir, sur 3 points : le premier est la pensée globale, qui est partagée à droite comme à gauche, ce qui me fait comprendre qu'on pense aux transports simplement comme un outil de déplacement pour se rendre de chez soi à son lieu de travail, et à aucun moment, on n'utilise la question des transports comme une alternative à la voiture pour se déplacer là où on a besoin, y compris pour se rendre à un service public ou à un loisir, ou d'un loisir à son domicile, etc . Et donc on pense les grands transports qui vont vite et loin, tout en sachant qu'ils vont de moins en moins vite vu qu'ils sont saturés et qu'on n'a pas forcément de lien pensé entre cette nouvelle et future gare et le centre ville qui accumule, pour le coup, un grand nombre de services publics. Idem sur le futur aménagement que l'on conteste, on a un peu le sentiment qu'on pose un besoin de

construire des immeubles, des logements, et que le lien entre ce nouveau quartier et le reste de la ville, les services publics, les services culturels, n'est pas identifié ni pensé. C'est la deuxième remarque.

La troisième, c'est comme le disait M. Feuillade, la question de l'aménagement : qu'est-ce que ça implique comme contraintes y compris pour notre aménagement urbain s'il y a des flux supplémentaires qui arrivent dans ce quartier et qui ne sont pas pensés en amont ?

Voilà les questions qui mériteraient peut-être qu'on ne se retrouve pas ce soir devant une délibération où l'on nous dit : si vous n'êtes pas d'accord, c'est que vous êtes idiots ! Parce que si vous êtes d'accord, vous n'êtes pas plus intelligents pour autant ! Sinon, ce serait une logique plutôt inquiétante. Essayons d'avoir, à partir de ce document de base où des contestations nous poussent à voter contre, des réponses quant aux choix et aux arbitrages.

Et, par ailleurs, pourrait-on avoir les documents qui ont été remis en mains propres aux élus de la majorité pour que les élus de l'opposition puissent en avoir connaissance ? On en serait ravis.

M. DOVA : Je vais reprendre mon homélie : je crois qu'il faut quand même, et je le dis aux collègues aussi bien de l'opposition que de la majorité municipale, recadrer l'esprit du rapport et des délibérations présentées ce soir. Ce que vous avez sous les yeux, c'est je dirais un instantané de la situation d'études d'Antony-pôle après 4 ans de travail, et je ne peux pas laisser M. Rivet dire qu'il y a eu 4 projets....

M. RIVET : Trois.

M. DOVA : Non. Il y avait un projet qui est parti d'un certain nombre d'idées et de choix économiques, d'aménagement, et politiques qui sont les nôtres, et sur lesquels nous avons travaillé afin de les présenter au moment de la réalisation, et vous savez aussi bien sinon mieux que moi quel sera le processus au moment de la création de la ZAC, après bien

des recherches d'améliorations et des reprises du dossier, en tenant compte de la concertation qui va être lancée et dont je vais vous parler, il y aura la réalisation du dossier de ZAC. Ce n'est pas tout à fait la même chose ; quand on en est là, cela veut dire qu'on a trouvé et les financeurs et les financements. On a donc encore de la route à faire. Mais je ne peux pas laisser dire qu'il y a 4 ans, on a lancé un projet et que comme il n'allait pas bien, on l'a viré ! C'était des maquettes d'études et de réflexions. Quand vous êtes dans un bureau d'études, j'en ai un dans le bâtiment et les travaux publics, cela veut dire que quand on décide de faire une opération, que ce soit le viaduc de Millau ou la Défense, on commence par travailler sur des ébauches avec un certain nombre d'arguments que l'on connaît, et ceux que l'on découvre en avançant. Cela a été notre phase d'études, on s'y est pris en plusieurs fois, même plus que quatre, et que nous avons fait travailler des gens qui étaient d'accord pour réfléchir avec nous, et arrivés à un certain moment, on s'est dit que c'était le moment de préparer l'appel à concours, on ne s'en est jamais cachés. Je me souviens que Monsieur le Maire et moi-même avons évoqué cette histoire de préparer l'appel à concours d'urbanisme au moins à trois conseils municipaux. Je dis cela pour faire le ménage dans ce que vous avez raconté.

Quand vous dites, et je suis désolé que Mme Le Néouannic vous ait emboité le pas, que vous n'avez pas vu de dossiers à la commission d'urbanisme, je dis non, il y avait des grands panneaux le long du mur...

M. RIVET : Oui, mais pas de document.

M. DOVA : Est-ce qu'en commission vous avez eu plus que cela ou pas ?

M. RIVET : Nous avons vu pour chacun des projets 5 ou 6 panneaux de ce type-là mais aucun document écrit, alors que les gens de la majorité municipale en face de moi avaient des documents écrits, moi aucun. J'en ai demandé pour aujourd'hui et je n'en ai aucun. Vous voulez que je vous

dise tous les documents qu'on aurait dû avoir avant le conseil ? Nous n'avons eu aucun document écrit, comme pour l'étude demandée à Jean Nouvel, les planches c'est joli, l'exposé de l'agent territorial, très bien, mais on ne peut pas travailler là-dessus.

M. DOVA : Soyons sérieux, Fabien Feuillade peut témoigner que lors de la tenue du jury, tout le monde a eu les mêmes documents de réflexion, tout le monde a pu faire les commentaires, et je voulais commencer par une amabilité en disant que celui des 3 intervenants de l'opposition qui m'a le plus impressionné et avec lequel je me sentirais sur certains points en total accord, c'est Fabien Feuillade. Je ne cherche pas à mettre une grenade dans le groupe de l'opposition mais les réflexions que Fabien Feuillade a faites sont pleines de bon sens, et au moins il a compris, lui, l'évolution en partant de l'ébauche, comment on débouche sur un projet, sur un appel à concours d'urbanisme, et sur les conclusions qu'il faut en tirer, et surtout les modifications que cela peut apporter.

Dire que vous n'avez eu aucun document, non je ne suis pas d'accord. Vous n'êtes pas d'accord, on ne va pas passer la soirée là-dessus.

Là où je ne suis pas non plus d'accord avec vous, et ça me fait de la peine car j'ai de l'estime pour vous, c'est quand vous parlez du mépris vis-à-vis des membres de l'opposition. Trouvez-moi un conseil municipal depuis que nous nous connaissons où j'ai fait preuve de mépris vis-à-vis de l'opposition.

M. RIVET : Je n'ai pas dit que ça s'adressait à vous.

M. DOVA : En ce qui concerne les logements et le développement du Grand Paris, je voudrais vous rappeler la très courageuse et brillante intervention du président Huchon devant le Conseil Economique et Social de la région Ile de France. Lisez-le dans la presse, vous allez voir, je me demandais même si M. Huchon ne pourrait pas venir ce soir pour m'aider

à soutenir le projet tellement c'est bien et tellement cela reprend vos préoccupations.

Sur les vraies préoccupations des populations franciliennes et antoniennes, les clivages imbéciles que les politiques s'évertuent à monter devraient s'aplanir, car c'est tous ensemble qu'on fera Antonypôle, ce n'est pas chacun dans sa chapelle, encore faut-il que de part et d'autre, l'étude en profondeur et le rapprochement sur certains thèmes fondamentaux puissent se faire sans se jeter des anathèmes à la face.

Alors je voudrais finir parce que j'ai travaillé jour et nuit et sué sang et eau pour sortir ces deux pages et demie, et je ne voudrais pas vous en priver ce soir. Le rapport proposé aujourd'hui est un cliché instantané provenant des recherches et des réflexions menées durant 4 ans. Ces travaux préparatoires ont été suffisamment ouverts pour que ce que l'on croyait des bonnes pistes s'avère de fausses pistes et qu'elles soient abandonnées ou révisées, notamment sur la philosophie globale d'un parc d'activité en plein développement à moins de 10 kms de la Porte d'Orléans, alors qu'on n'avait aucune connaissance du Grand Paris, alors qu'on ne savait même pas à quelle sauce allaient être mangés les transports de la Région Ile de France, en relation avec les schémas directeurs régionaux, heureusement qu'il y a eu un coup de pied dans la fourmilière parce qu'à l'époque c'était plutôt le presbytère fermé à clef.

Les éléments constitutifs formels de l'appel à concours ont été regroupés afin de préciser aux concurrents les choix et les souhaits de la municipalité, et les montages possibles ; parce que sur plus de 40 hectares, il y a un certain nombre de montages qui peuvent être différents et tout à fait bénéfiques pour les populations. Je rappelle pour mémoire la délimitation des types d'activités, la recherche d'une véritable symbiose entre les nouveaux arrivants, ces entreprises nouvelles qui continuent

d'arriver, je vous dirai tout à l'heure pourquoi on a été un peu « chatouillés » par certaines de vos réflexions.

Le projet comprend l'intéressement ou l'intégration des partenaires existants, mais il y en a aussi qui ne demandent qu'à se développer sur le site et qui viennent trouver tous les jours soit la direction des services techniques, soit la direction du développement économique, parfois les élus, trouvant dans cette opération une opportunité de développement sur place ; ce qui fait bien l'affaire des entrepreneurs mais aussi de leurs personnels. Nous aussi pensons aux personnels.

Troisièmement, la prise en compte d'un certain nombre d'éléments urbains nouveaux issus soit d'initiatives de partenaires institutionnels, je pense à l'enfouissement des lignes à haute tension en partenariat avec RTE, soit la création dans le cadre du Grand Paris de cette fameuse ligne verte dont certains de vos représentants au gouvernement préféreraient un tramway, nous, nous pensons que c'est vraiment une voie ferrée qu'il faut, et même si elle se fait en 2025, elle se fera un jour, qu'on le veuille ou non. Si elle se fait, je ne serai plus là pour vous le dire mais Fabien Feuillade verra cela et dira : le père Dova avait raison !

Il y a aussi le projet d'aménagement d'Etat ou de Région, le projet régional, que ce soit dans Paris Métropole ou dans le Grand Paris.

Et puis il y a la convergence de nos projets avec ce qui n'était pas encore à l'époque, en 2009-2010, le projet du Grand Paris, sans pour autant tomber dans une vision collectiviste, c'est-à-dire : cela doit être l'affaire de l'intercommunalité. Non, nous pensons que dans un premier temps, le fait d'avoir joué tous seuls dans notre petit carré de 960 hectares que représente la ville d'Antony, nous avons pris ainsi quelques années d'avance même si l'intercommunalité aujourd'hui semble vouloir relever le défi.

Quatrièmement, notre projet au stade de la réflexion et de la promotion auquel il est arrivé a déjà une belle consistance ; en la matière, nos réalisations dans ce domaine sont autant de références. Quand vous dites que c'est le désert et qu'il ne se passe rien, on a l'impression de visiter la « tranchée des baïonnettes », eh bien non, je rappelle quand même simplement le succès du parc de haute technologie, vous l'avez évoqué M. Rivet, ce parc de haute technologie voulu par Patrick Devedjian et son équipe en 1987, au début, dans l'opposition, celle qui vous a précédés sur ces fauteuils, personne n'y croyait, on nous traitait de fadas, de la haute technologie à Antony ce n'est pas possible, il fallait continuer à faire du stockage et des boites à chaussures pour y mettre des camions !

M. RIVET : Eh bien ils avaient tort.

M. DOVA : Cinquièmement, la reconnaissance enfin de la politique dynamique d'aménagement de nos voisins de Massy, Orly, Rungis, sans parler du plateau de Saclay et du pôle d'excellence au sud-ouest qui se fera aussi un jour, qu'on le veuille ou non, justifie pleinement cette demande d'une desserte ferrée au sud avec l'incontournable création d'une gare à Antonypole prévue dans le cadre du Grand Paris, c'est un cadeau du Père Noël, même si l'on sent bien qu'on n'a pas tous les sous actuellement pour le faire maintenant, mais il y a d'autres idées à développer. Il y a les grands emprunts, il y a un meilleur ajustement des dépenses d'équipement, « là où il y a une volonté il y a un chemin », c'est un de nos grands prédécesseurs qui l'a dit. Nous croyons, nous, à ce scénario et c'est pour cela que je suis choqué par votre position, mais je pense que vous évoluerez, parce que c'est un simple projet. Nous pensons à la Région que le souci du bien-être des populations prévaudra tôt ou tard, et que tout cela verra le jour. Claude Germon, en son temps,

a été plutôt moqué qu'imité lorsqu'il a lancé l'idée d'une gare TGV Atlantique dans sa bonne ville de Massy.

Mme LE NEOUANNIC : C'était surtout la droite qui se moquait de Claude Germon !

M. DOVA : Non, pas du tout. Et vous étiez encore en barboteuse, arrêtez !

Mme LE NEOUANNIC : Ce n'est pas la jeunesse qui fait la bêtise, ce n'est pas non plus l'ancienneté qui fait la sagesse, essayez plutôt de répondre aux questions que l'on vous a posées au lieu de nous faire toute une dissertation qui évite de répondre !

M. DOVA : Je ne vous ai pas interrompue tout à l'heure et pourtant ça me démangeait, alors laissez-moi finir ! Je reviens sur l'absence de concertation : à l'époque vous n'avez pas eu de mots assez durs pour fustiger la méthode du « porté à connaissance du projet », on nous a proposé la création d'ateliers sans savoir de quoi on allait parler, on a voulu nous faire changer des textes de délibérations pour que d'une simple étude on passe à un projet ! On nous a demandé une exposition publique alors que le concours d'urbanisme n'avait pas eu lieu, et c'est pourtant par là qu'il fallait commencer ! Avant même que les bureaux techniques aient défini le périmètre, les données du souhaité plutôt que du réalisable ! Mais ce n'était pas la période de Noël, il ne fallait pas rêver ! Vous aviez cependant été invités dès le départ à participer à ces réflexions, et je me souviens que lors de réunions de bilan avec les bureaux d'études d'urbanisme, certains d'entre vous étaient là, c'était pour nous le premier atelier, cette méthode, un arbre de jeunesse en quelque sorte, eh bien il porte aujourd'hui ses fruits.

Et au moment de la récolte que nous vous proposons d'adopter avec nous, c'est là qu'on en arrive aujourd'hui, la concertation va prendre quelle allure ? Une exposition publique dans l'hôtel de ville que nous

tâcherons de rendre itinérante dans les principaux quartiers intéressés, notamment à la périphérie mais pas seulement, dans les autres secteurs de notre ville. Nous serons aussi au prochain SIMI confortés par le succès que nous avons rencontré l'année dernière et par lequel nous sommes désormais considérés par les acteurs et responsables du monde économique et les aménageurs comme des gens de parole et des gens de suivi. Comme l'an passé, nous tiendrons autour du Maire d'Antony une conférence de presse avec des intervenants du monde des aménageurs et du monde économique et financier et nous illustrerons et aurons des débats, vous pourrez donc venir apporter vos modifications, votre pierre à l'édifice.

Enfin ce sera la poursuite et l'ajustement des projets retenus par le jury de concours et qui sont, je parle sous contrôle de Fabien Feuillade et de ceux qui faisaient partie du jury, deux projets de qualité, vous le verrez lors de la présentation des écoles d'urbanisme avec des projets tout à fait différents. C'est bien pour cette raison que nous avons proposés aux deux lauréats de ne pas mélanger leurs efforts mais de réfléchir ensemble sur ce qui constitue la pierre d'achoppement, ce qu'il ne faut surtout pas louer dans l'aménagement, et là il n'y aura pas trop d'ouvriers autour du chantier.

Enfin, pour tous ces projets, il faudra qu'on tienne compte des tendances économiques, nous avons pensé agrandir les références du parc d'activités économiques en tapant dans le bio-médical, le médical, etc, l'expérience actuelle avec les entreprises qui frappent à notre porte font que, ne soyez pas déçus, aujourd'hui, il y a 4 grands groupes d'entreprises spécialisées dans des secteurs différents qui harcèlent le Maire d'Antony pour savoir à quel moment le dossier de création de la ZAC va sortir. Et nous, nous pensons qu'en dehors de la création de la ZAC, d'autres espaces peuvent être réservés pour le futur si l'on a de

bonnes surprises. On s'en occupe et c'est ce qui va vous être exposé dans l'exposition au SIMI et qui reviendra en débat dans la commission dans un premier temps, et dans un second temps en séance publique du conseil municipal.

On ne va pas continuer longtemps comme ça, qu'est-ce qui nous est demandé aujourd'hui ? De prendre nos responsabilités. Il ne sert à rien en séance de dire que c'est mal foutu, que nous sommes inertes, incompetents, vous savez, quand le président Vincent Auriol a inauguré le barrage de Génissiat, il a claqué le nez à tous les européens, il n'y en avait pas beaucoup à l'époque, il avait dit : les français sont présents en dehors de leurs prétendues divisions et de leurs prétendues faiblesses, la preuve que ce peuple fier est capable de faire Génissiat », nous, nous ne sommes pas Génissiat ni Vincent Auriol mais nous pensons que ce jour là, il était un bon Président de la République.

Et concernant notre prétendue ignorance des aspirations de la population, chacun sait que c'est votre chasse gardée, et concernant même cette désertification dont vous nous avez rebattu les oreilles pendant quelques mois, vous disiez : il n'y a rien, il ne se passe rien, tout le monde fout le camp, il y a des hangars vides, etc... nous l'avons entendu maintes et maintes fois dans votre presse et nous l'avons entendu ici ! Eh bien venez faire le tour et vous verrez que ça nous coûte assez cher de vérifier l'entretien !

Ce qui nous est demandé aujourd'hui, en tant que responsables politiques de droite comme de gauche, en adoptant cette délibération, c'est tout simplement, et cela ne vous engage pas plus, l'autorisation de poursuivre le processus de création. C'est-à-dire associer dans cette aventure...

M. RIVET : Non.

M. DOVA : C'est associer dans cette aventure toutes les forces vives qui tôt ou tard réaliseront ce projet. Et je vais terminer sur un coup de trompette, mais peut-être injustifié vu les arguments que vous avez développés : n'oublions jamais, je le dis pour les jeunes, que c'est ensemble que nous allons gagner cet aménagement, si l'on n'est pas ensemble, ce sera un fiasco ! Mais nous allons être ensemble parce que vous allez devenir raisonnables.

M. FEUILLADE : Je suis un peu désolé car évidemment j'avais un avantage, j'étais au jury, donc j'ai vu les dossiers. Cela ne coûte quand même rien d'envoyer à chaque groupe les documents. Il y avait 10 documents, ça permettait à chaque groupe de faire son travail et c'est dommage d'en arriver là ce soir parce qu'en terme de concertation, cela mériterait que nous ayons les documents, ce serait mieux quand même.

La vraie question qui en fait se pose aujourd'hui est : gare ou pas gare. J'attends qu'on dise que cela se fera peut-être dans longtemps mais le problème est qu'à Antony-pôle, s'il n'y a pas de gare, ce sera un enclavement, c'est le vrai souci de ce secteur. Et je parlais d'opportunité à travers cette gare, parce que quoiqu'on pense de la ligne verte, pour ce secteur, cette gare désenclavera. S'il n'y a pas cette gare, on ferait un pas en arrière pour l'aménagement, c'est évident.

Donc ce que met en avant François Rivet est vrai, et même si l'on comprend que cela prend du temps, qu'il faut être prêt, qu'il faudra être prêt à l'heure, la question de la gare ou pas change tout. Et la temporalité dont parle François Rivet est importante, il faudra être prêt au bon moment : pas trop tôt non plus sinon ce sera un projet qui finalement tombera dans l'oubli. Et on ne peut pas lui faire un procès sur son intervention là-dessus.

M. DOVA : Je ne fais de procès à personne, ce n'est pas dans mes habitudes mais sur 40 hectares, tout ne va pas se faire d'un coup et la

gare a le temps d'arriver. Je voudrais rappeler aussi que les gens qui viennent nous voir aujourd'hui ne savent pas s'ils auront une gare ou pas, surtout après le tango argentin que joue Mme Duflot et ses complices !

M. FEUILLADE : Ce sont surtout les caisses vides. Vous avez laissé les caisses vides !

M. DOVA : Il y a une chose que vous oubliez, c'est la position stratégique du sud des Hauts de Seine et vous ne pouvez pas l'occulter en disant : s'il n'y a pas une gare, ça ne sert à rien ! Cela fait des siècles que notre ville est là, nous sommes dans une zone d'expansion économique et gare ou pas gare, sans faire un mauvais jeu de mot, « gare à la casse » car on aura laissé passer une chance historique et nous en porterons collégialement la responsabilité.

M. RIVET : Mon intervention sera très courte pour répondre à M. Dova : on a tellement eu l'occasion de trouver des arrangements et de travailler ensemble sur un certain nombre de sujets qu'il ne faut pas se méprendre. Mon intervention portait sur cette délibération, je relis l'article premier de cette délibération où il est demandé d'approuver « le choix des lauréats du concours effectué par Monsieur le Maire sur la base de l'avis du jury et des négociations engagées », c'est l'article 1.

Dans l'article 2 on approuve « le montant des rémunérations pour d'éventuelles missions complémentaires ».

Et troisièmement « on autorise Monsieur le Maire à signer le marché négocié ».

Voilà la délibération, il n'est pas dit : construisons ensemble l'avenir d'Antony-pôle.

M. DOVA : C'est la porte ouverte.

M. RIVET : On nous demande d'approuver le choix des lauréats et je dis qu'il est impossible d'approuver le choix des lauréats avec les éléments qu'on nous a donnés, et le peu d'éléments qu'on m'a donnés en

commission montre qu'il y a des sujets qui n'ont pas été traités. Pascale Le Néouannic l'a souligné et Fabien Feuillade aussi. Il ne s'agit pas d'avoir des métaphores agricoles ou d'encourager les gens... la délibération est très simple...

M. DOVA : On ne remet quand même pas les décisions du jury en cause ou alors je n'ai rien compris !

M. le Maire : Je vais conclure : Monsieur Rivet, je ne veux faire de procès à personne mais je ne suis pas très surpris que vous ne votiez pas cette délibération, parce que vous n'avez jamais vraiment cru au Grand Paris. Fin 2010, quand il y a eu le débat public sur le Grand Paris, des milliers de gens ont participé, pas vous, pas votre groupe, votre groupe n'a pas déposé de propositions. Nous, nous avons demandé la gare, nous l'avons eue, vous, vous n'êtes pas intervenus. Vous semblez penser qu'il pourrait ne pas y avoir de gare et vous semblez vous faire une joie secrète à l'idée qu'il pourrait ne pas y avoir de gare ! Vous dites que la gare est reportée aux calendes grecques, comme si le gouvernement actuel allait durer autant que les calendes !

Nous, nous croyons au Grand Paris, à la ligne verte du Grand Paris, au grand projet de Saclay et nous pensons qu'il faut qu'il y ait une ligne verte du Grand Paris ; pas un métro, pas un bus qui roule à 9 km à l'heure et qui conduit nulle part mais un métro qui roule à 80 km à l'heure. On veut être à moins d'une demi-heure, à 20 minutes du sud de Paris, c'est indispensable pour le sud de la ville, pour le quartier des Rabats, pour le Beau Vallon aussi d'ailleurs, nous voulons qu'il y ait cette ligne de métro automatique rapide vers Paris.

Nous croyons à cette ligne, et le projet que nous allons monter maintenant à partir de cette préfiguration fera l'objet d'une concertation que nous allons organiser. Ce projet, nous allons le définir au fur et à mesure de la concertation, et quand nous l'aurons défini, nous pourrons

répondre à vos interrogations : faut-il ou pas des transports pour rejoindre le centre ville ? Tout cela, on va le définir. Il s'agit là actuellement, seulement d'idées de préfiguration. Comment voulez-vous qu'on réponde à toutes vos questions alors qu'on n'est qu'au tout début de la réflexion ? Nous sommes au début du projet, la concertation préalable aura lieu et je pense que, à force de réflexions et d'échanges, d'ici à peu près un an ou un an et demi, nous aurons mis au point un projet définitif.

Ce projet, bien sûr, nous ne pourrons le mettre en œuvre que s'il y a la gare, et seulement au moment où il y aura la gare, on ne va pas le lancer sans en être certain. Personne ne le prendrait au sérieux. Cela dit, si des entreprises industrielles souhaitent s'installer dès à présent sur le futur site, dans les endroits qui sont prévus pour elles dans le projet d'aménagement, ces entreprises pourront s'installer, à condition bien sûr de respecter les normes qui seront prévues par le projet d'aménagement. La plupart des entreprises seront installées au bord de l'autoroute, ce n'est pas du tout gênant que sur les espaces qu'on a déjà acquis, que la ville a déjà acquis directement ou par le biais de l'EPF, les entreprises s'installent, c'est tout à fait possible en amont de la réalisation du projet d'aménagement. Si vous avez regardé les études des 2 urbanistes, vous voyez que toutes les entreprises industrielles seront au bord de l'autoroute, il y aura de la place. Et elles auront moins besoin sans doute de la gare que les futurs habitants ou les futurs salariés des bureaux.

Nous, nous croyons au Grand Paris, nous allons réaliser la gare avec le Grand Paris.

M. Feuillade a demandé tout à l'heure : qui va aménager ? C'est la ville bien sûr, par l'intermédiaire, très certainement, d'un aménageur qu'elle désignera, mais en concertation avec la société du Grand Paris. Nous avons eu déjà plusieurs réunions du comité de pilotage du Grand Paris. Par ailleurs, je vous sens très pessimiste, M. Rivet, sur la gestion de la

zone d'activités par notre service économique. Je vous donne quelques chiffres qui vont vous rassurer : Il y a aujourd'hui 6 887 emplois sur la zone d'activités, ce sont les chiffres au 31 août, il y en avait 6 838 il y a un an et demi, fin 2010. Donc 50 emplois de plus dans cette période sinistrée sur le plan économique, ce n'est pas mal. Vous dites que la zone se vide, non, elle est stable et même il y a un peu d'amélioration, ce qui est assez rare en France en ce moment. A Wissous, la situation s'améliore, il y a actuellement 1 700 emplois sur Villemilan et 1 300 emplois sur les Hauts-de-Wissous, c'est très bien, ils progressent mais ils sont encore assez loin derrière Antonypole. Et j'ai le sentiment que d'ici quelques mois on va encore améliorer le chiffre malgré la crise.

Voilà ce que je voulais dire. J'espère que vous allez voter cette délibération car nous serions très déçus que vous ne la votiez pas. Ce serait dommage de priver le quartier des Rabats de cette gare.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix pour, une abstention et 6 voix contre.)

- 4 - Quartier du Noyer Doré : Adoption de l'avenant n° 5 à la Convention de Rénovation Urbaine.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Ce soir, nous réparons un peu une erreur initiale sur le projet de l'aménagement du Noyer Doré et sur ce Pôle. Vous avez expliqué que c'était compliqué de travailler avec la copropriété et je pense qu'on aurait dû le faire dès le départ parce que l'on avait des équipements culturels, un nouvel équipement commercial qui faisait sens, et on avait laissé ce bâtiment vieillissant. Cela posait des problèmes sur l'aménagement du quartier. Là vous le requalifiez, il va y avoir le centre de santé qui était aussi un des problèmes que vous n'aviez pas traité

jusque-là sur le quartier, on est ravis d'avoir été entendus sur ces deux questions que l'on a portées depuis le début.

Sur l'offre de santé, on y reviendra, mais que ce centre de santé soit requalifié, c'est pour nous plutôt une bonne chose, enfin.

Mme CHARRIER : Dans cette délibération, vous demandez le redéploiement des crédits du Conseil général des Hauts de Seine non utilisés dans le cadre de la rénovation urbaine pour financer la réhabilitation du centre commercial Fontaine-Mouton-Baconnets ; et dans la délibération qui suit vous proposez une participation financière de la ville à cette réhabilitation.

Comme vient de le dire Fabien Feuillade, des travaux étaient plus que nécessaires vu l'état de délabrement et l'insalubrité de certaines parties communes, en particulier l'escalier qui va être refait. Nous y sommes donc favorables. Mais nous remarquons qu'une intervention que vous disiez impossible il y a peu, « les commerçants sont opposés, on ne peut rien faire » disiez-vous, le devient aujourd'hui, comme quoi quand on veut, on peut.

En conséquence, avec les habitants du quartier Pajeaud, nous aimerions que vous trouviez rapidement des stratégies et des montages financiers afin que le centre commercial de ce quartier ne soit pas abandonné à la dégradation qu'il subit aujourd'hui, ce qui est très démoralisant tant pour les commerçants que pour les habitants.

Mme DEVEDJIAN : Nous avons mis du temps pour le faire mais si vous croyez que ça vient tout seul, non. Premièrement la ville a acheté des locaux qu'elle n'avait pas au démarrage de la convention de rénovation urbaine, et tant que la ville n'était pas dans la copropriété, il était extrêmement difficile de discuter parce que les copropriétaires –il y a très peu de locataires occupants- ne souhaitaient pas investir dans ce centre.

Quand nous avons lancé cette convention de rénovation urbaine, on s'est heurté à une méfiance générale et les commerçants, comme les autres, ne croyaient pas du tout à notre opération de rénovation urbaine. Que nous n'ayons pas pu le mettre dans la convention car ce n'est pas dans le but de la CRU d'enrichir des privés, cela me semble tout à fait inévitable, et nous avons énormément travaillé et je dois rendre hommage à Mme Marlet qui s'est donnée à fond et enfin nous sommes arrivés, après un nombre de discussions extrêmement grand, à avoir ce vote en assemblée générale au mois de juin. Mais je vous assure que ça n'est pas venu tout seul, donc nous sommes très contents d'avoir abouti mais ne nous reprochez pas de ne pas l'avoir fait dès le départ, c'est quand même un peu exagéré.

Mme BUZELIN : Avez-vous pris des garanties par rapport à des copropriétaires qui souhaiteraient, par exemple, profiter du financement partiel de la ville en cas de cession ? Ont-ils l'obligation de maintenir le commerce en l'état ?

Mme DEVEDJIAN : Il n'y a pas de marché pour l'instant dedans. Il y a un certain nombre de commerces qui sont à l'abandon et qui ne trouvent pas d'acquéreur.

Mme BUZELIN : Une fois la rénovation intervenue, cela apportera sans doute une plus-value ?

Mme DEVEDJIAN : Une plus-value d'abord au quartier.

Mme BUZELIN : Oui mais vous ne prenez pas de garantie au cas où des personnes qui ont laissé se dégrader un bien voudraient le vendre ?

Mme MARLET : On ne peut pas.

Mme BUZELIN : Même sous forme de prêt, ce n'est pas possible ?

M. le Maire : Malheureusement non.

Mme LE NEOUANNIC : Serait-il possible, puisque nous avons reçu sur table l'annexe 1 du dossier 4 qui est écrite très petit, pour ceux qui sont

intéressés, de la recevoir en version informatique pour pouvoir le lire chez nous, après le vote bien évidemment ?

M. le Maire : Oui, nous pouvons vous l'envoyer.

Mme LE NEOUANNIC : C'est difficile d'étudier sur table un dossier comme celui-là.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 5 - Quartier du Noyer Doré : Adoption d'une convention portant participation au financement d'une opération de réhabilitation du centre commercial Fontaine Mouton.

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme MARLET : Ce sont des travaux de réhabilitation que l'on a eu beaucoup de mal à faire accepter par l'assemblée générale des copropriétaires. Je signale que ça fait 6 ans que nous allons à ces assemblées générales sans arriver à un consensus suffisant pour démarrer les travaux. Maintenant qu'ils ont accepté les plans qui leur ont été proposés, la ville étant copropriétaire, elle va donc payer les tantièmes qui correspondent à sa propriété, c'est-à-dire 147 680 €.

Quant au Conseil général, la ville prendra le préfinancement prévu par le Conseil général et se fera rembourser après, lorsque les travaux seront en cours et que ce règlement sera effectué.

Pour le reste, tout a été dit ou à peu près, on réhabilite la façade, on remet aux normes l'électricité, on revoit la toiture et on fait un nouvel escalier.

M. MEUNIER : La rénovation du centre commercial Fontaine-Mouton est une demande que nous portons depuis plusieurs années. Enfin nous y arrivons, mieux vaut tard que jamais ! Ceci dit, si la rénovation envisagée

améliorera certainement l'aspect de ce centre commercial, aussi bien pour les commerçants que pour les usagers, en améliorera-t-elle l'attractivité ? Car c'est bien le problème de fond qui se pose et vous l'avez reconnu en commission municipale Urbanisme et Travaux. L'attractivité du centre commercial Fontaine-Mouton, et plus généralement de la place des Baconnets, du point de vue des commerces n'est pas importante, qu'envisagez-vous, alors, outre la rénovation qui doit avoir lieu, pour remédier à ce constat ? Car on peut toujours faire tous les travaux possibles, si un commerce ferme et qu'aucun nouveau commerçant ne vient, le problème de fond restera le même. Quels sont vos projets ?

Quant aux travaux envisagés, ils ne sont pas sans poser un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne la fermeture du passage intérieur. Relevons ici la formule utilisée pour justifier de fermer le passage intérieur du centre commercial, on parle « d'usage détourné », c'est un doux euphémisme ! J'avais cru comprendre lors de précédents conseils municipaux qu'il n'y avait pas de problème particulier de délinquance sur le quartier du Noyer Doré !

Mais revenons aux questions que cette fermeture pose : qu'advient-il du commerce Le Paradis des Fleurs situé en partie basse du passage intérieur ? Qu'advient-il de l'espace dégagé en partie haute par la fermeture de ce passage ? Est-il toujours prévu une extension de la surface de la laverie automatique ? Autre question : il est nullement fait mention dans le projet présenté d'une réfection de la voirie de l'allée du Nil particulièrement dégradée et dont l'état pénalise aussi bien les commerçants installés dans cette partie du centre commercial que les usagers du centre ou les locataires de la SEMIDEP ? Là il s'agit pourtant d'une priorité et vous pouvez difficilement expliquer qu'il s'agit d'un

problème de coûts des travaux vu le budget que vous consacrez chaque année à la rénovation de la voirie sur la ville.

En commission municipale d'urbanisme et travaux, il nous a été répondu qu'il était préférable de rénover à la fois l'allée du Nil et les places de parking attenantes, ce qui revêt, il faut le reconnaître, une certaine logique, et que ces places de parking appartenant à la copropriété, la ville attendait que cette dernière les lui rétrocède. A quel prix, est-ce que ce sera à l'euro symbolique concernant les travaux de réfection de l'allée du Nil ?

Au vu du temps qu'il a fallu pour trouver un accord avec la copropriété pour la rénovation du centre commercial, il est fort à craindre qu'il faille attendre encore plusieurs années pour voir ces travaux réalisés. N'aurait-il pas été possible d'inclure cette rétrocession des places de parking dès maintenant ?

Enfin, plus généralement, cette délibération démontre qu'il est toujours possible de trouver un accord avec les copropriétaires pour entreprendre des travaux de rénovation de centre commercial. Qu'en est-il à propos du centre commercial de la Bièvre ? Là aussi, manifestement son attractivité ne doit pas être beaucoup plus importante. Des locaux commerciaux sont toujours à louer. La ville a récemment fait usage de son droit de préemption sur les locaux de l'ancienne librairie-papeterie, qu'en est-il aujourd'hui ? Est-il prévu un projet possible prochainement, et si oui, lequel ?

Mme MARLET : Je crois que vous êtes vraiment très mal informé ! On va commencer par la fin :

Le Breuil : la seule propriété que la ville a dans le centre commercial du Breuil, c'est le tout petit local de la mairie annexe. Ce qui change déjà beaucoup la donne. Dans ce centre commercial, il y a deux copropriétés, l'une à gauche, l'autre à droite de la rue intérieure. Je crois que vous ne

connaissez peut-être pas très bien les problèmes de cohésion qu'il y a entre les deux copropriétés mais il est très difficile de faire avec les deux en même temps quelque chose. Nous avons de gros problèmes avec certains propriétaires de ce centre. Des problèmes de propreté en particulier, des problèmes d'enlèvement des ordures ménagères, tout est laissé un peu à l'abandon et nous avons beaucoup de mal à faire bouger les deux copropriétés en même temps.

Pour le reste, nous avons des problèmes bien évidemment dans ce centre, je suis d'accord avec vous, et ces problèmes viennent en priorité du fait que la brasserie qui est à l'angle est fermée depuis plus d'un an. Or, je peux vous le dire parce que j'ai eu cet après-midi la confirmation, nous sommes bien loin d'en avoir terminé avec cette affaire. Il y a là une propriété dont les deux copropriétaires sont sous tutelle et là, nous en avons pour un certain nombre d'années avant d'en sortir, cela pose un énorme problème. Cela pose un tel problème que nous avons aussi la confirmation que certains commerces sont en grandes difficultés et vont très certainement fermer dans les jours qui viennent, et nous avons une lueur d'espoir parce que la Poste souhaite s'agrandir, ce qui donnerait un ballon d'oxygène.

Pour le reste, nous travaillons avec les commerçants qui se sont réunis en association et nous allons les recevoir avec M. le Maire vendredi prochain à 17h30. Voilà pour le Breuil, ce n'est pas si facile que ça.

Pour les Baconnets, cela fait des années que nous discutons avec les copropriétaires dont les huit-dixièmes ne sont pas sur Antony, dont les locaux sont occupés en grande majorité par des locataires, ce qui change aussi la donne. Vous avez parlé du Paradis des Fleurs, c'est l'exemple même de ce que l'on ne voit nulle part ailleurs. Ce sont des parties communes qui ont été occupées par un commerçant sans aucune

autorisation de la copropriété, donc il est hors normes. Il ne devrait pas exister. Le Paradis des Fleurs est un peu un cas particulier.

Vous parliez tout à l'heure de l'escalier, il est considérablement dégradé, non pas par la sécurité mais par la mauvaise propreté, et pour les gens qui habitent autour, c'est irrespirable. Il ne sert à rien. Petit à petit il deviendra un lieu d'insécurité également, donc il est impératif de le fermer. De toute façon, nous n'avons eu aucune opposition à l'idée de fermer l'escalier au milieu du centre, tous les commerçants étaient d'accord.

Je peux passer la parole à Sophie Devedjian si elle veut répondre sur l'allée du Nil mais elle n'est pas à la ville, il faudrait commencer par là.

M. MEUNIER : Je voudrais une réponse sur le Paradis des Fleurs, que va-t-il advenir ?

Mme MARLET : Le Paradis des Fleurs n'est pas un local municipal. Ce sont des parties communes de la copropriété et le syndic de copropriété a son mot à dire, les autres copropriétaires aussi, ça leur appartient, ça n'appartient pas au Paradis des Fleurs, il n'a pas le droit d'être là. Je ne voudrais pas aller plus loin mais je pense aussi que c'est difficile de sauver ce commerce parce que c'est un commerce qui fait tout et n'importe quoi. Nous n'avons pas été très méchants avec la personne qui l'occupe. J'ai essayé de l'aider plusieurs fois mais je crois qu'il faudrait aussi qu'elle se mette en régularité, qu'elle régularise ses fonctions de commerçante.

M. MEUNIER : Peut-on avoir une réponse précise : est-ce que le Paradis des Fleurs est amené à disparaître ou non ?

Mme MARLET : Je n'en sais rien, c'est la copropriété qui va décider.

Mme DEVEDJIAN : Sur la laverie automatique, la copropriété vend au commerçant de la laverie une partie du palier qu'il aménagera à ses frais. Cela aidera la copropriété à payer une petite partie des travaux.

Pour l'allée du Nil, elle est sur le foncier du département parce que le parcellaire du quartier du Noyer Doré est un cauchemar absolu, tout le monde est propriétaire de quelque chose mais jamais de ce dont il doit s'occuper. Le département nous autorise à faire les travaux, nous allons essayer de faire la réfection de la chaussée qui nous appartient dans les meilleurs délais, mais il y a les travaux aussi de la PMI, on a 6 mois de travaux jusqu'au mois d'avril, on va peut-être faire ce qu'on appelle un gravillonnage pour essayer de rendre les choses plus acceptables à la marche à pied, mais ce ne sera pas génial, on va attendre la fin des travaux de la PMI pour faire un rez-de-chaussée de bonne qualité ; et d'ici là, si l'on a réussi à convaincre la copropriété de nous vendre à l'euro symbolique les parkings, on refera aussi les parkings. On ne va pas acheter les parkings qui sont en très mauvais état. On s'est engagé à l'égard de la Croix-Rouge pour faire ça le plus vite possible et le mieux possible, on le fera, mais on ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs non plus.

Mme LE NEOUANNIC : C'est encore une délibération où l'on a une version modifiée sur table mais enfin j'ai à peu près repéré et de ce que je vois de la convention, le Conseil Général ne peut pas du fait de l'ANRU verser directement les financements à la copropriété, donc c'est la ville qui va assumer par pré-financement ; mais a-t-on la garantie -je connais un peu l'ANRU, c'est parfois un peu compliqué- qu'ils prennent bien en compte cette opération de réhabilitation, qu'on ne se retrouve pas à un moment donné sur une hypothèse qui pourrait s'avérer fausse mais peut-être juste aussi, à savoir un pré-financement sans garantie parce que l'ANRU dirait : ça ne rentre dedans ? A-t-on veillé à ça ?

Mme DEVEDJIAN : Cela ne concerne que les financements d'étude du département.

Mme LE NEOUANNIC : Oui, mais les financements se font dans le cadre d'une convention globale ANRU avec le Département et dans des cadres précis ; parfois on s'est aperçu que pour telle ou telle opération, l'ANRU disait ensuite : on ne prend pas sur notre enveloppe, et donc des collectivités se sont ainsi retrouvées à devoir prendre en charge certaines des dépenses, dépenses qui n'étaient pas prévues dans leur enveloppe de départ.

Mme DEVEDJIAN : Il n'y a rien de l'ANRU et tout vient du département. L'ANRU est d'accord pour cet avenant et le département aussi.

M. le Maire : On signe avec l'ANRU.

Mme LE NEOUANNIC : Le premier versement est prévu en octobre 2012 ?

Mme DEVEDJIAN : Le syndic a lancé ses appels de travaux et ça commence dès que possible, plus on paiera tôt et plus les travaux commenceront tôt.

Mme LE NEOUANNIC : Puisque la ville se porte garante, ce qui est normal, pourra-t-on en commission des travaux avoir copie, une fois que les marchés seront passés, pour suivre et répondre à certaines des interrogations légitimes des riverains sur ce secteur ?

Mme DEVEDJIAN : Bien sûr, le syndic doit nous donner tout en tant que copropriétaire.

Mme LE NEOUANNIC : Combien de parts avons-nous dans cette copropriété en tant que propriétaire ?

Mme MARLET : Cela correspond au quart.

Mme LE NEOUANNIC : Par rapport au plan de financement, le Conseil général apporte sa subvention, la ville aussi, mais comme on est aussi copropriétaire, dans la part copropriétaire il y aura une part Mairie ?

M. le Maire : Non.

Mme MARLET : La part Mairie correspond à la somme qu'on vous a indiquée, 194 000 €, cela représente 18,5%.

Mme LE NEOUANNIC : C'est en tant que copropriétaire qu'on paye la somme ? Cela n'est pas forcément clair dans le rapport. Et le Conseil général, lui, apporte les 25%, mais pas comme copropriétaire ?

Mme DEVEDJIAN : Il donne une subvention à la ville dans le cadre de l'ANRU pour réhabiliter le centre commercial, et la ville donne une subvention à la copropriété parce que c'est un projet porté par elle.

Mme LE NEOUANNIC : Mais est-ce que c'est parce qu'on est copropriétaire qu'on paye ? Ou bien est-ce que c'est parce qu'on donne une subvention que l'on a une part ?

Mme MARLET : Il y a les deux.

Mme LE NEOUANNIC : Il y a une différence entre ce qui relève de notre part de copropriétaire et ce qui relève de la part subvention apportée par la ville ?

Mme MARLET : C'est pour ça qu'il y a eu la modification du rapport.

M. RUFAT : Je voulais poser la même question que Mme Le Néouannic : il y a les 194 000 € que la ville avance et qu'elle compte récupérer du département ; et les 147 000 €, cela correspond à une subvention d'investissement, ça laisse entendre que c'est une subvention qui est donnée et qui ne correspond pas à une charge de la ville. Est-ce que ces 147 000 € correspondent à une subvention et quelle est la part qui revient aux tantièmes en tant que copropriétaire ?

M. le Maire : C'est la seule possibilité que l'on a pour faire prendre en compte cette dépense pour un investissement, ce qu'elle est réellement.

M. RUFAT : Cela correspond à la part que nous devons en tant que copropriétaire ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : D'accord. Je pense avoir compris la position de la ville sur le Paradis des Fleurs puisque en tant que copropriétaire vous aurez votre mot à dire sur le devenir de cette partie commune.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés)

- 6 - Complexe associatif multifonctions Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord : validation de l'attribution du marché de travaux en lot unique.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : C'est un projet qui nous plaît, c'est une bonne idée d'avoir fait cet aménagement dans cet espace, dans le centre et à la périphérie du centre c'est un équipement qui correspond à une logique territoriale, simplement le coût commence à devenir sérieusement élevé ! On ne parle pas des équipements scéniques qui ont déjà été attribués, on reste sur l'enveloppe de l'ensemble, on était à 7,6 M€ si on prend le devis initial et on passe à plus de 9,5 M€, c'est une augmentation largement supérieure à l'inflation. On aurait pu évoquer l'inflation au départ mais surtout elle est due à un principe assez bizarre d'avoir un lot unique et une entreprise qui va coordonner. C'est bizarre car on a déjà eu ce débat en conseil municipal et l'explication que vous nous aviez donnée, aussi bien vous que Mme Devedjian, était totalement l'inverse ; aujourd'hui il s'agit de dire que le passage à un lot unique va être intéressant pour la ville et qu'on va gagner de l'argent. Vous avez même cité des exemples précédents en disant : ça va être avantageux de passer en lot unique. Nous, nous mettons en doute cette règle à ce moment-là, et il s'avère que nous avons raison puisque malheureusement, il y a une augmentation de 15% et plus évoquée par l'attributaire, et donc on est

dans une suite d'augmentations, une sorte de dérive depuis le début. Il y a eu les fondations spéciales...

M. le Maire : Elles ont toujours été présentes.

M. SERIN : Mais pas présentées avec le reste.

M. RUFAT : Là on est dans une fuite en avant, c'est assez préoccupant.

M. le Maire : Cela va s'arrêter. Le problème c'est que s'il y a 3 millions de chômeurs en France, on ne trouve pas beaucoup d'entreprises capables de répondre à un appel d'offres de 5 ou 6 M€ ; c'est trop petit ou trop gros selon les entreprises, ce n'est jamais la bonne dimension, et c'est pour ça qu'on a eu recours à la formule d'entreprise générale.

Nous avons eu des marchés plus favorables : pour le cinéma et pour le complexe Tabarly par exemple. Nous avons eu, dans ces deux cas, des prix imbattables. Cette fois-ci, nous ne les avons pas eus. C'est le jeu des marchés publics. Il se trouve qu'à présent il y a beaucoup moins d'entreprises qui veulent vraiment travailler, contrairement aux apparences.

M. RIVET : Pour ne pas laisser place à des procès d'intention, je rappellerai que nous avons voté en 2010 ce projet de complexe associatif, à l'époque on nous présentait un projet, on a débattu, nous avons voté pour ce projet évalué à l'époque à 7,3 M€. En 2011, nous avons aussi validé et voté pour la validation du dossier de consultations. Aujourd'hui on nous demande et c'est l'article 1 de la délibération, d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise pour un montant de 9,7 M€, voilà la délibération, voilà sur quoi j'interviens, et je rappelle que nous avons voté pour ce projet.

Nous trouvons que l'augmentation de 27% du coût de cet équipement, c'est la différence entre 7,3 M€ et 9,7 M€ pour ceux qui veulent des détails, est inadmissible. 2,4 M€ en plus pour un équipement évalué au départ à 7,6 M€ ! Cette somme de 2,4M €, ce dépassement de 2,4

représente pour information le montant annuel de la subvention que vous versez au CCAS et c'est plus de huit fois le montant du cinéma que j'appellerai « provisoire » plutôt que le mot « éphémère » que vous adorez ; « éphémère » ça veut dire de courte durée, 18 mois ce n'est pas une courte durée.

Vous avez déjà discuté les 300 000 € pour le cinéma, et là 2,4 M€ de dépassement, vous l'acceptez ! Regardons les raisons : Le coût de la construction a varié entre 2010 et 2012, mais la question est que si l'on n'intègre pas dans un projet l'évolution des coûts, comment voulez-vous que ce conseil puisse à chaque fois approuver un projet sans savoir que dans deux ans ou dans un an après, il va prendre 10 ou 15% de plus parce que le coût de la construction va augmenter ? Dans un monde normal, réel, quand on prévoit un projet de cette ampleur, il y a toujours une clause qui dit : nous estimons que les coûts vont évoluer lors de la mise en œuvre du projet, ça fera + 2 ou 3%, et on fait voter sur un montant qui intègre cette dérive-là. Mais là non, je ne sais pourquoi, enfin si, je pense savoir pourquoi au contraire, je pense que le travail n'a pas été fait, la décision n'a pas été prise de façon sérieuse.

Deuxième raison : le recours au système de l'entreprise générale. Là encore, c'est votre responsabilité M. le Maire. J'ai regardé la négociation, il y a l'argument négociation technique et financière, vous négociez avec cette entreprise générale qui vous propose des prix et vous dites que les prix unitaires sont trop élevés et on vous répond : non, nous confirmons notre offre ! Donc on ne discute pas, c'est à prendre ou à laisser. Et même l'architecte qui vous aide dans le dossier dit que les prix restent très élevés, que c'est valable quel que soit le lot, il dit que c'est trop cher et vous, vous répondez : circulez, il n'y a rien à voir ! Votre maître d'ouvrage, votre architecte vous dit que c'est trop cher, lui aussi le pense, mais non, on accepte 2,4 M€ de plus ! Je dirais que cette question, je l'ai

posée avant le conseil et il ne m'a pas été répondu. N'ayant pas la réponse, j'estime que vous avez mal négocié, on ne négocie pas de cette façon là, si on avait négocié en disant que c'est trop cher, on n'aurait pas cette dérive-là.

M. SERIN : On voit qu'il y a longtemps que vous n'avez pas négocié !

M. RIVET : Je pense que vous avez mal négocié ce surcoût, ça aurait dû vous amener à réfléchir et à revoir le projet pour rester dans l'enveloppe financière. Dans un monde normal, quand on donne une enveloppe financière, on reste dans cette enveloppe, ou bien on diminue les ambitions du projet en disant : on ne va pas faire ceci ou cela. Parce que cette assemblée a voté une enveloppe financière et on veut y rester fidèle mais vous, non, comme d'habitude, et on le voit dans tous les projets que vous lancez, M. le Maire, ça ne peut pas rester dans cette enveloppe, il faut réaliser plus cher ! Il est clair que vous voulez pour 2014, à la fin de votre mandature, pouvoir dire : on a fait ceci et cela ! C'est tout à votre honneur mais c'est au prix de 30% de surcoût et de dépassement du budget ! Vous auriez dû revoir le projet.

Et pendant que vous acceptiez ce dépassement de 30% sur un programme, l'IUFM avec ses 10 000 mètres carrés de locaux en bon état il y a un an et demi, avec trois gymnases et une salle de conférences, tout un équipement qui aurait dû être valorisé, qui a été payé par l'Etat, a été laissé à l'abandon ! Et vous refusez de l'utiliser pour un autre usage possible : les associations auraient pu y trouver des locaux ; l'enseignement supérieur aurait pu continuer. Non, vous, vous détruisez d'un côté et de l'autre vous faites une réalisation pour laquelle vous acceptez 30% de dépassement de budget. Nous estimons que ce dépassement est insupportable, avec l'abandon de structures publiques qui auraient pu être utilisées, ça n'est pas admissible.

Nous nous prononcerons dans cette délibération contre puisqu'il faut approuver le choix et le montant des travaux et donc le dépassement de 30% par rapport au devis initial, nous voterons contre.

M. le Maire : Je prends acte que vous votez contre ce projet.

M. RIVET : Non, contre le montant.

M. le Maire : Contre le projet. Si vous votez contre, c'est contre le projet. Si nous votions comme vous ce soir, il n'y aurait pas de projet.

M. RIVET : Revoyez votre délibération et l'enveloppe du projet et nous voterons pour, sinon on vote contre. Réduisez l'ambition de ce projet.

M. le Maire : Il n'en est pas question. Les Antoniens l'attendent depuis des années. Nous voulons ce projet, vous le refusez, les Antoniens apprécieront !

M. SERIN : Ce qui compte, c'est le marché actuel et pas le marché d'hier ou d'avant-hier ! Vous n'avez sans doute pas conclu un marché avec les entreprises de BTP, vous n'avez pas dû en passer depuis longtemps !

M. RIVET : Je ne suis pas encore à la Mairie, ça n'est pas mon job.

M. SERIN : C'est le même problème dans le privé et dans le public.

M. le Maire : Donc vous votez contre le projet.

M. RIVET : Nous votons contre la délibération.

Mme BUZELIN : Comme le disait M. Rufat, c'est vrai qu'on est un peu surpris parce que je reprenais la délibération du 29 mars 2012, il y a donc très peu de temps, où je vous alertais sur le risque de surcoût de 10 à 15%, je disais que le fait de passer un marché global comportait ce risque. A l'époque vous indiquiez que c'était hors de propos. Maintenant c'est une augmentation de 15 à 20%, donc en l'espace de quelques mois, vous êtes passés d'une certaine assurance d'absence d'augmentation alors qu'on vous alertait déjà sur ces risques d'augmentation, c'est page 47 du compte rendu. A l'époque vous ne preniez pas très au sérieux notre alerte sur un risque d'augmentation de 10 à 15% et là, quelques

mois après, on a une augmentation de 15 à 20%, c'est là qu'on peut douter de votre capacité à maîtriser l'enveloppe budgétaire sur le projet, et c'est pour ça que nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Puisque vous saviez que l'entreprise générale augmenterait les prix de 15%, vous ne devez pas être surprise que le marché ait augmenté !

Mme BUZELIN : Là, on disait de 10 à 15% et là, vous passez de 15 à 20% alors que vous proposiez 0% !

M. le Maire : C'est aussi la conséquence de l'inflation : entre les prix de 2010 et les prix de 2012, il y a eu 6%. Le reste de l'augmentation est le fait du recours à l'entreprise générale. Mme Buzelin l'avait prévu. Il n'y a pas de surprise.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.)

- 7 - Cession par la ville de deux lots de terrain de 177 m² et 136 m² situés Chemin de Châtenay à Antony à Messieurs François-Xavier Johanet et Philippe Tharrault.

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et des représentés.)

- 8 - Acquisition par la ville d'une bande de terrain de 559 m² sise 28, rue Auguste Mounié, appartenant à Monsieur Guillaume Thoreau.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Pourquoi cette acquisition ? Pour ouvrir une liaison douce piétonnière entre le parc Bourdeau et la rue Auguste Mounié, très bien,

nous y sommes favorables, mais ceci pose une autre question : l'aménagement du centre-ville. Et en la matière, cette délibération est symptomatique de la manière dont vous procédez en ce qui concerne le sujet, par petit bout, sans qu'on n'ait jamais une vision d'ensemble de votre projet et donc un débat.

En commission urbanisme et travaux, on nous a dit qu'il s'agissait d'une opportunité foncière que vous aviez saisie, et vous nous avez dit et fait croire que ce projet ne s'inscrivait pas dans un projet plus global d'aménagement du centre ville. Ainsi, par des modifications successives du plan local d'urbanisme, par cession de terrains, vous permettez une densification significative de la rue Gabriel Péri et accompagnez la disparition de pavillons pour le plus grand bénéfice d'un promoteur privé : la Franco-Suisse. On vous a connu plus combatifs sur la défense du caractère pavillonnaire de certaines zones de notre ville !

Mais bien sûr, il ne s'agit que de faciliter, que d'améliorer la circulation piétonne. Il n'est alors pas inutile de se reporter à ce qu'avait écrit dans son rapport à ce sujet le commissaire-enquêteur lors d'une précédente enquête publique : « la disparition des pavillons fait partie d'une évolution somme toute logique de par leur position dans la ville, la rue Gabriel Péri et le boulevard Pierre Brossolette sont amenés à perdre leur caractère résidentiel qu'ils avaient jusque là et cette évolution semble inéluctable ». Le projet que vous poursuivez est bien le remplacement de ces pavillons par la construction privée. D'un autre côté, les locaux actuels du théâtre Firmin Gémier devraient être démolis sans que dans la délibération en question, il ne soit fait référence à un quelconque projet d'aménagement de la place du Marché alors que les travaux de reconstruction du cinéma Le Sélect sont en cours. Mais là aussi, ce sont des opportunités que vous utilisez au profit d'opérations immobilières.

Au final, à la fin de votre mandature, le centre ville va se trouver substantiellement modifié sans que jamais les Antoniens n'aient eu connaissance du moindre projet d'ensemble ni d'avoir pu en débattre. On comprend du reste mieux votre refus systématique ne serait-ce que de rendre partiellement piétonne la rue Auguste Mounié. Quand aura-t-on l'occasion d'avoir un débat sur l'aménagement du centre ville à partir d'une vision d'ensemble de ce que vous projetez d'y réaliser ?

J'ai une question sur l'estimation des Domaines qui est fournie : J'ai compris en commission urbanisme et travaux qu'on parlait de mètres carrés SHON, dans la délibération, si l'on se reporte aux mètres carrés SHON qui sont visés, nous trouvons 800 mètres carrés, et si l'on fait une comparaison simple avec le prix du marché, on arrive à une vente supérieure au prix des Domaines. Quel est le bon nombre de mètres carrés SHON exact ?

Mme DEVEDJIAN : On achète exactement au prix des Domaines, le calcul n'est pas simple, ni pour vous ni pour moi d'ailleurs, on achète même en dessous du prix.

M. RUFAT : C'est dommage que vous n'ayez pas modifié la délibération en tenant compte de la discussion que nous avons eue en commission. Vous auriez pu mettre 800 x 1000, ça fait 800 000.

Mme DEVEDJIAN : Je plaide coupable, vous avez raison mais j'étais un peu débordée.

M. FEUILLADE : Cette délibération est une excellente idée et je n'ose pas dire qui vous l'a soufflée, en tout cas elle était dans notre programme électoral et pas dans le vôtre. Si vous allez copier dans notre programme des idées, c'est que ce sont des bonnes idées, et que vous les reteniez, tant mieux.

Au delà de cette sente qui est une bonne idée, il nous semble que c'est l'ensemble d'un parcours piéton sur lequel il faut réfléchir en centre ville,

et nous savons que c'est une volonté de votre part de ne pas faire de plan d'ensemble du centre ville, mais notre centre ville est fort dans son activité commerciale, il devra rester fort dans son attractivité culturelle, mais à certains moments de la journée, il est embolisé et nous devons avoir une véritable réflexion qui parte de la gare, qui passe au parc Bourdeau, puis rue Mounié, puis Firmin Gémier, puis l'espace piétonnier Henri Lasson pour qu'à la fois l'activité commerciale soit préservée et enrichie et qu'à la fois ce soit un espace plus fluide, piétonnier et un espace de rencontres. C'est de cela qu'on voudrait débattre en commissions et en conseil municipal, savoir quel est l'espace piéton dans notre ville, comment on y fait vivre l'activité commerciale et comment on maintient l'activité culturelle ?

On va être pour puisque c'était notre idée mais on voudrait avoir ces débats dans le conseil municipal.

Mme DEVEDJIAN : Je vous promets qu'on ouvrira un débat dès que le cinéma fonctionnera. Il faut d'abord voir comment ça fonctionne. Pour le marché, quand on a fait le quartier piétonnier au bout du marché, on a eu une grosse inquiétude des riverains craignant que ce soit un lieu d'insécurité, et finalement ça fonctionne très bien. Quand le cinéma fonctionnera, nous pourrons lancer une réflexion sur l'aménagement de la place Firmin Gémier et sur le centre-ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'Antony de déposer une demande de permis de construire concernant la construction d'une salle multi-activités dans l'école élémentaire Paul Bert sise 67, avenue Jean Monnet à Antony, sur une propriété communale cadastrée section BC 1.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Nous sommes favorables à cette délibération mais j'avais cru comprendre que les travaux seraient faits cet été. Là, on vote le permis de construire ou de démolir, j'avais cru comprendre qu'il avait été annoncé en conseil d'école que ce serait fait cet été.

M. LE BOURHIS : Non, il y avait un certain nombre de travaux qui étaient faits cet été dans le groupe scolaire, certains travaux d'alimentation des fluides notamment parce qu'on a besoin d'amener l'électricité et l'eau également. Ce sont ces travaux-là qui devaient être faits cet été mais cela ne nous empêche pas de demander le permis de construire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 10 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'Antony de déposer une demande de permis de démolir concernant le théâtre Firmin Gémier situé Place Firmin Gémier à Antony, sur une propriété communale cadastrée AK 116.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme COLMEZ : Il s'agit du théâtre et donc je vais prendre la parole : nous voici amenés une fois de plus à délibérer sur le devenir de notre théâtre Firmin Gémier, mais cette fois-ci il s'agit bien de sa mise à mort. Qui peut croire au risque d'une « occupation illégale du bâtiment » ? Soyons sérieux. Que je sache, ce bâtiment se situe en pleine zone urbanisée, passante, au centre ville, comment pourrait-il être squatté sans qu'on s'en aperçoive et sans qu'on puisse intervenir ? En fait il ne s'agit que d'un prétexte, ou plutôt d'un mauvais prétexte, pour aboutir enfin à sa démolition et dans les délais les plus rapides.

Mais pour quoi faire ? Allez-vous laisser en plein centre ville un espace démoli ou bien une telle précipitation ne cache-t-elle pas un projet prêt à s'épanouir dans un lieu si bien situé ? Les Antoniens ont le droit d'être informés sur les projets qui sont les vôtres dans un lieu aussi central. Sans compter que nombreux sont ceux qui souhaitent toujours la reconstruction du théâtre sur place, peu convaincus qu'ils sont des atouts supposés de la nouvelle implantation que vous avez prévue rue Maurice Labrousse.

Le succès d'un équipement culturel tient certes à la qualité de sa programmation mais aussi à son emplacement. Les difficultés du cinéma « Ephémère » en sont une illustration. Alors qu'allez-vous faire une fois que le théâtre aura été démoli ? En l'état actuel des choses, nous voterons contre cette démolition.

M. FEUILLADE : C'est en commission que nous avons appris la raison pour laquelle il fallait démolir le théâtre Firmin Gémier. Il faut le démolir parce qu'il y a les travaux du complexe associatif et qu'il faut que les camions du marché puissent se garer et ils viendront se garer là. C'est ce qui nous a été dit en commission. Cela, c'est une raison, je crois que personne dans cette salle aujourd'hui n'a d'attachement à ce qu'est le bâtiment aujourd'hui, mais tout le monde convient qu'Antony mérite un autre théâtre, moderne et confortable.

Nous savons aussi qu'aucun aménagement sur cette place ne pourra intervenir avant la fin des travaux du cinéma. Cependant il y a deux éléments importants : la place Firmin Gémier doit devenir la place de notre cœur de ville, c'est l'évidence, notre centre-ville a besoin de cet espace pour que les gens se rencontrent, pour faire une pause dans ce tourbillon urbain à 120 à l'heure. Imaginons-nous discutant entre amis, en famille au soleil, en sirotant une limonade, une bière, ou un soda ou en mangeant un éclair acheté rue de l'Église, ou bien encore un Soleil

d'Automne acheté chez Ducomte ; toutes les générations ont besoin de cet espace, des jeunes aux personnes âgées. Nous avons déjà fait des propositions et nous souhaitons que certaines soient retenues, notamment que l'on puisse faire travailler des artistes sur le devenir de cette place, pour qu'ils nous donnent une véritable inspiration.

Deuxième élément important : les Antoniens sont attachés à l'emplacement actuel du théâtre et il est important d'écouter ce que nous disent les Antoniens. Je le dis très tranquillement car ça n'a pas toujours été ma position, je parlais de notre programme électoral et ce n'était pas notre choix à l'époque, mais tout de même, il faut entendre ce que nous disent les habitants. Lorsque nous avons fait notre questionnaire sur le centre ville, ceux qui avaient répondu, et ils étaient nombreux, plus de 400, avaient très largement plébiscité l'emplacement actuel du théâtre. La pétition des Amis du Théâtre rencontre aujourd'hui un véritable succès, et que nous disent-ils ? Ils évoquent la centralité du lieu, le lien avec le cinéma, le coût financier de votre projet qui nécessite l'acquisition d'une parcelle alors que nous sommes sur un terrain public municipal, et alors que vous nous rétorquez que rien n'est possible, que nous fantasmons sur le fait que vous auriez derrière des idées de cession à la promotion immobilière ! Non, nous ne fantasmons en rien, nous souhaitons qu'une étude soit menée pour savoir si un théâtre pourrait être implanté autour de cette place. Cette place n'est pas seulement la parcelle actuelle du théâtre, ça va de l'espace François Molé jusqu'à l'arrière du fleuriste, et c'est peut-être aussi le gabarit du théâtre qu'il faut repenser. Quand on sait qu'il y a un théâtre de 700 places à 1,5 km, quand on sait qu'il y aura la salle associative de 500 places qui accueillera des spectacles de théâtre amateur, on peut se demander si aujourd'hui une jauge de 500 places est cohérente par rapport à l'offre de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre par rapport à cette salle associative,

et si passer à une jauge de 300 places ne permettrait pas de faire ce théâtre.

On vous demande de réfléchir à nouveau car il y a une attente des Antoniens, ils nous le disent, mais il n'y a pas d'urgence, pas de projet, on peut y réfléchir. Et je change d'avis par rapport à ce que nous avons proposé au début, les Antoniens nous le demandent, essayons de voir si c'est possible, on a l'impression que rien n'est jamais possible !

Mme LE NEOUANNIC : Notre théâtre a déjà fait couler beaucoup d'encre, à défaut d'avoir obtenu ici en conseil beaucoup de réponses. L'interrogation n'est pas simplement le fruit de l'imagination d'une opposition qui serait par essence contre tout projet, elle est le résultat d'une constatation du fait que depuis le début, sur la question du théâtre, vous avez choisi de changer les normes, les choix, sans avoir jamais pris le temps d'assumer vos choix et d'informer les citoyens de ce qui se passe.

Première constatation : vous n'avez jamais associé au projet de ce théâtre l'Association des Amis du théâtre Firmin Gémier qui est pourtant ancienne, qui existe, et qui a apporté sur la programmation et sur le développement du théâtre un lien entre ce théâtre et les jeunes ; sur tous ces éléments-là, on a l'impression que vous savez mieux que quiconque et que vous pouvez faire sans l'avis des autres. Or il me semble qu'en matière d'équipements culturels, si on regarde l'ensemble de ce qui est annoncé ici ou là, tout le monde sait, y compris la ville d'Antony, que les promoteurs immobiliers, quand ils vendent des appartements, disent : venez à Antony, vous avez à proximité un cinéma et un théâtre ! On ne peut pas dire que l'argument fasse mouche ! D'autant plus que l'argument que vous avancez pour dire : il faut démolir maintenant parce que nous avons une opération tiroir avec la salle place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, et parce qu'on a des problèmes avec les

camions, cet argument ne va pas, ce projet existe depuis quelques temps et on aurait pu penser avant à la nécessité de ces déplacements de camions ! C'est au milieu du gué, sinon à la fin, que vous nous dites : que va-t-on faire des camions ?

Pourquoi y a-t-il urgence à démolir alors que pour le coup on n'a aucune garantie, à aucun moment, d'avoir un projet culturel sur Antony, d'avoir un théâtre, le théâtre Firmin Gémier qui est une revendication ancienne de la population Antonienne, pas de l'opposition ou de la majorité. C'est cela la difficulté. Comment pourriez-vous penser que l'on va vous laisser un chèque en blanc parce que vous nous dites : on vous a promis qu'il y aurait un théâtre, il y en aura un ? On sait à quel point les opérations tiroirs se font, 700 places pour le théâtre à la Piscine, 500 places pour la prochaine salle, on a tous les éléments avec cette démolition ce soir et avec cette délibération pour enterrer définitivement et signer la mort du théâtre Firmin Gémier ! C'est toute la difficulté du dossier.

Vous ne répondez pas là-dessus et quand vous répondez, en fait vous dites : on verra après l'aménagement de la place. Mais ce n'est pas vrai, on sait comment vous fonctionnez, à chaque fois on sort des tiroirs des projets déjà discutés, ficelés et validés, et le conseil municipal n'est là que pour entériner.

Sur la question culturelle, pour une ville de 60 000 habitants qui est chef-lieu de la communauté d'agglomération, le seul résultat aujourd'hui du bilan de la communauté d'agglomération que l'on n'a pas dans les délibérations alors que d'autres conseils municipaux ont eu à valider le bilan annuel, c'est que nous n'avons pas de garantie sur le fait que cette ville-centre aura un équipement culturel qui faisait la fierté de ceux qui étaient à Antony et autour. On a défendu une scène culturelle qui n'était pas forcément nationale, qui était en capacité de faire des créations, tout cela est en train de partir, on a d'autres aspects qui se développent, mais

cet aspect là qui était important et dont on a beaucoup d'échos sur le marché, je suis allée discuter avec les Amis du Théâtre, avec les gens qui ont signé la pétition, il y a plus de 600 personnes qui ont signé en moins de 15 jours...

M. SERIN : Ce sont toujours les mêmes !

Mme LE NEOUANNIC : Ce n'est pas vrai, vous ne les étudiez même pas, vous ne les recevez pas, et vous n'écoutez pas ce qui est dit, vous ne pouvez pas par avance considérer que ce sont les mêmes, ce n'est pas vrai. Des Antoniens anciens et des Antoniens nouveaux disent que pour des raisons de commodité, la proximité d'un théâtre c'est un enjeu, et ils ne vont pas à La Piscine comme ils allaient avant à Firmin Gémier. Ce n'est pas la question du RER, vous savez à quel point les habitudes sont prises et combien les habitants sont attachés à ce centre ville, et ce centre ville, ce n'est pas que le marché et la rue commerçante, la rue Mounié, c'est aussi cet aspect culturel, le fait qu'il y a une librairie, un cinéma qui va être reconstruit.

On avait proposé une cohérence d'ensemble sur l'animation culturelle du centre ville, pourquoi est-ce que vous abandonnez d'avance cette idée, et pourquoi, alors que vous présentez une délibération de démolition, vous n'adossez pas cette délibération à un projet pour nous dire ce que vous allez faire de la place ensuite ? Tant que vous ne nous dites pas ce que vous allez en faire, on ne peut pas considérer que l'on aura à coup sûr un théâtre ; et on a presque envie de vous dire que malheureusement, on sait que vous êtes en train de préparer des coups fourrés...

M. le Maire : Qu'est-ce que vous savez ? Dites-le clairement !

Mme DEVEDJIAN : Vous nous faites des procès d'intention en permanence !

M. le Maire : On prépare des coups fourrés ?

Mme LE NEOUANNIC : Vous annoncez aux habitants qu'il y aura un théâtre et nous n'en avons aujourd'hui aucune garantie, aucun calendrier...

Mme DEVEDJIAN : C'était dans notre programme depuis un certain nombre d'années.

Mme LE NEOUANNIC : Le fait que ce soit dans votre programme depuis un certain nombre d'années, peut-être, mais quatre programmes sont passés depuis, alors le fait de le dire ne suffit pas et pour l'instant on n'a aucun élément de réponse réel et visible.

M. le Maire : Si, vous savez qu'on va faire un coup fourré !

Mme LE NEOUANNIC : Non, j'ai dit qu'on a tendance à le craindre...

M. le Maire : On a tous entendu.

Mme LE NEOUANNIC : Vous ne pouvez pas nous présenter une délibération sans un contre-projet culturel qui tienne compte de l'enjeu que représente le théâtre sur Antony, c'est une demande qui n'est pas la mienne seulement mais celle de beaucoup d'Antoniens.

Mme ROLLAND : Pour le cinéma provisoire, le cinéma est bien en train de se produire, c'est une première chose. Quand vous parlez de « mise à mort » du théâtre Firmin Gémier, vous y allez très fort, il n'est pas question de mise à mort, il est question de demander la destruction d'un bâtiment qui aujourd'hui présente des problèmes de sécurité et qui ne fonctionne pas. Je ne vois pas l'intérêt de garder un bâtiment comme celui-ci alors qu'il ne fonctionne pas. C'est une opportunité pour que nous puissions stationner les camions du marché, mais nous avons ici un bâtiment fermé, quel est l'intérêt de le garder ? Je ne comprends pas.

Deuxièmement, lorsque vous parlez de l'implantation du théâtre, vous dites que vous avez proposé la reconstruction de Firmin Gémier sur le même lieu qu'aujourd'hui, que ce serait opportun, permettez-moi de vous rappeler qu'une étude a été faite par un bureau d'études en 2008, que

nous avons reprise avec vous en commission, cette étude donne les trois implantations qui avaient été étudiées et il ressortait nettement que le choix qui a été fait à St-Raphaël est le bon.

Par ailleurs on reste dans les exigences qui sont les vôtres comme les nôtres, à savoir être en centre ville proches du RER, ce n'est pas que la place Firmin Gémier et la rue Mounié, c'est aussi la rue de l'Eglise et cela va permettre de faire vivre encore plus ce quartier avec l'implantation d'un parking.

En plus, ce lieu a une synergie culturelle puisque vous avez la médiathèque qui est juste à côté, elle est ouverte le week-end et le dimanche, c'est un vrai lieu de vie qui va pouvoir se développer et s'amplifier. Donc ces critères centre ville, nous les gardons.

Par ailleurs vous dites qu'Antony n'a plus aucune attractivité parce qu'il n'y a plus de théâtre ni de cinéma, permettez-moi de vous dire qu'il y a un cinéma qui fonctionne très bien, et que le théâtre malgré les difficultés que nous rencontrons depuis un an, essaye quand même par sa programmation de continuer à le faire vivre sur Antony. Il y a de très nombreux spectacles, si vous regardez de près la programmation, il y a 50 représentations entre le début du mois d'octobre et fin décembre, ne dites pas qu'il n'y a pas de théâtre, 50 représentations en 3 mois, ce n'est pas rien. Donc ce théâtre vit malgré les difficultés, et d'ailleurs je voudrais saluer le service des sports qui met à notre disposition le Cosom pour des représentations ; et je ne peux m'empêcher de vous faire remarquer que la première pièce qui était jouée au mois d'octobre était « Beaucoup de bruit pour rien », je trouve qu'elle est tout à fait appropriée !

Mme COLMEZ : Je voudrais qu'on ne déforme pas mes propos ; d'abord je n'ai pas défendu le maintien du bâtiment actuel puisque cela fait 20 ans que je demande qu'on le démolisse et qu'on le remplace par autre chose. Le problème est que vous le démolissez mais nous ne savons pas

quels sont vos projets derrière, et c'est là que nous ne sommes pas d'accord, nous voudrions savoir ce que vous projetez après cette démolition, ce qui ne nous paraît pas une demande exorbitante étant donné l'emplacement de ce terrain, cela me paraît une demande parfaitement normale, c'est évidemment le centre ville qui est en question, et que les Antoniens se posent des questions, cela me paraît normal.

Pour ce qui est du choix de l'emplacement, vous nous vantez les mérites de la rue Maurice Labrousse et de la rue de l'Eglise, quand on connaît la largeur de cette rue et les gens qui habitent près de là, ils vont beaucoup apprécier et trouver que ça ne fait pas de bruit du tout le soir ! Le théâtre, là où il est situé, est beaucoup mieux situé, et que ce soit par rapport à son implantation, à la circulation, ou par rapport aux logements qui sont autour. Mais il y a forcément autre chose que vous voulez faire à la place du théâtre qui vous oblige à ne pas reconstruire sur place, on finira bien par savoir ce que vous voulez y faire mais dire qu'à St-Raphaël c'est mieux, je vous assure que dans le quartier, on n'en est pas du tout convaincu, si vous habitiez rue de l'Eglise vous n'auriez sûrement pas le même point de vue !

Il est vrai que la direction du théâtre a fait un énorme travail pour qu'il y ait un certain nombre de représentations à Antony, c'est un fait, entre les concerts qui sont maintenant rentrés dans nos programmes au lieu d'être extérieurs au programme du théâtre, et ce qui va se passer au Cosom, certes le Cosom a le mérite d'exister mais son confort est quand même très relatif ; disons que c'est vraiment un effort pour que le théâtre continue à vivre à Antony, c'est vrai que les grands événements sont au théâtre de La Piscine, réjouissons-nous que cet équipement existe, on en est tous heureux, il y a le public Antonien heureusement, mais enfin le problème est que les Antoniens ont appris à aimer le théâtre à Antony.

M. le Maire : Je vais vous répondre : notre projet de théâtre futur est un projet de 500 places et pas de 300 places parce que le besoin des Antoniens est au moins de 500 places malgré la présence ailleurs à 3 ou 4 kms d'un autre théâtre de 600 places. Il y a un vrai besoin d'un théâtre de 500 places, pas de 300. Or, un théâtre de 500 places, cela ne tient pas dans l'espace existant. Pourquoi ? Là où il était avant, il y avait une scène qui faisait 7 mètres de large, et de l'avis du directeur du théâtre, c'est totalement insuffisant, il y a besoin de 26 mètres, sinon il n'arrive pas à y organiser les spectacles qu'ils souhaitent faire et qu'ils font à La Piscine ; donc ces 26 mètres, comment voulez-vous les construire sur la Place ? Sauf à supprimer la place.

Ce que nous souhaitons, nous aussi, c'est garder une place, et avec le théâtre tel que nous le voulons ce n'est pas possible, il fallait supprimer la place pour répondre aux besoins du théâtre. Donc nous avons choisi un emplacement où l'on pouvait faire un théâtre de 1800 mètres carrés au sol. Savez-vous la superficie de l'ancien théâtre Firmin Gémier ? 1 000 mètres carrés au sol.

Mme COLMEZ : Pour revenir à la fameuse étude que citait Mme Rolland, je suis désolée mais quand on regarde l'étude, la conclusion est que le meilleur emplacement est l'emplacement actuel.

M. le Maire : Pas du tout.

Mme COLMEZ : Si, c'est écrit noir sur blanc.

M. le Maire : Non, c'est faux, il y a besoin de 1 800 mètres carrés au sol pour le nouveau théâtre, c'est-à-dire le double de l'emplacement du théâtre aujourd'hui, avec une forme carrée, et cela ne tient pas dans l'espace actuel du théâtre. Comme on ne veut pas défigurer la place, comme nous voulons une place conviviale avec des commerces, avec des brasseries, c'est impossible d'y construire le théâtre ; c'est pour cela que nous avons choisi un autre site. Mais nous allons réfléchir ensemble

à l'avenir de la place Firmin Gémier. Quand on lance un projet d'aménagement comme celui-là, il y a toujours une concertation préalable et nous en discuterons longuement. Il y aura une longue concertation. Vous avez soufflé l'idée de faire appel à un urbaniste ou un artiste, cela mérite réflexion. Nous allons faire au moins appel à un urbaniste comme sur Antonypole

M. FEUILLADE : Et même demandons à la librairie de BD, le coin de la bulle qu'elle nous fasse un projet à partir de là. Mais puisque vous me poussez dans mes retranchements, laissons parler l'imaginaire avant toute chose.

M. le Maire : Pourquoi pas ? Ce que l'on a fait pour Antonypôle, on peut le faire pour le théâtre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions)

TRAVAUX ET CONTRATS

- 11 - Demandes de subventions auprès du Département des Hauts-de-Seine, de la Région Ile de France et du Centre National pour le développement du sport (CNDS) pour la reconstruction du gymnase Adolphe Pajeaud à Antony au titre du programme 2012.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 12 - Adoption de l'avenant n° 2 à la police d'abonnement conclue avec la CURMA, relative au chauffage urbain des sept sous-stations de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 13 - Construction d'un dépôt des services techniques - Fixation du montant des indemnités à verser aux candidats ayant remis des prestations pour la procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Aujourd'hui le dépôt n'est pas assez grand, est-ce un nouveau local ou bien est-ce qu'il s'agit d'un ancien dépôt que l'on rebâtit ailleurs ?

M. FOUQUET : Oui, place des Anciens Combattants il y avait un dépôt. On en profite parce qu'il y a plus de matériel et que c'est plus près du centre-ville.

M. RIVET : D'accord, c'est donc un nouveau local.

M. RUFAT : On a eu une réponse plus complète en commission, on a expliqué qu'il y avait d'autres équipes qui allaient intervenir et que ça expliquait l'opportunité et la taille du projet, mais comme on a eu des derniers éclaircissements en cours de commission, j'ai quelques questions : l'accès ou la sortie se fera par le passage Grillot ou par la rue de Châtenay, il y aura des allées et venues de véhicules ? Est-ce que le passage Grillot sera touché ou pas ?

M. FOUQUET : Non. La sortie se fera sur la rue de Châtenay.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

PERSONNEL

- 14 - Modification du tableau des effectifs

(Rapporteur : Mme Zerah)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)**

- 15 - Modification des taux d'avancement de grade du personnel.

(Rapporteur : Mme Zerah)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

SPORTS

**- 16 - Attribution de subventions aux associations sportives
Antoniennes – Additif.**

(Rapporteur : M. Le Lamer)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

AFFAIRES DIVERSES

**- 17 - Adoption d'une convention à passer avec l'Etat pour le
logement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du
droit au logement opposable.**

(Rapporteur : M. Ollivry)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : S'il y a bien un constat partagé par tout le monde à propos du droit au logement opposable, c'est que notamment en Ile de France l'application est loin d'être satisfaisante, c'est ce que relevait en juin 2012 un rapport du Sénat, co-signé par Claude Dilain PS et par Gérard Roche UCR. C'est ce que relevait aussi le comité de suivi DALO

au sein du Conseil national de politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une déclaration datée du 12 mars 2012.

Sur Antony le dernier bilan connu concerne les années 2008, 2009, 2010 : sur 25 familles inscrites selon les critères de la loi DALO, 20 ont fait l'objet d'un relogement, notamment 12 sur la commune, soit un taux de relogement sur la commune de 60%, l'un des taux les plus bas de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

A titre d'exemple, sur Châtenay-Malabry, on est à 82% de relogement sur la commune ; sur Sceaux : 80% ; et sur Le Plessis-Robinson : 75%, pour ne citer que des villes de la même sensibilité politique que la vôtre.

En matière de logement et de relogement des familles défavorisées, encore une fois, nous faisons partie des mauvais élèves de la CAHB. Les chiffres sont là pour le constater.

D'une certaine manière la convention proposée au vote du conseil municipal ce soir acte que cet état de fait n'est pas satisfaisant puisque son objectif est de donner la possibilité aux communes de proposer aux résidents sur le territoire des logements vacants déclarés par les collecteurs du 1% logement. A ce propos, quel est le nombre de logements vacants déclarés sur la commune par les collecteurs du 1% logement depuis le début de l'année ? Une information qui n'est fournie ni dans le rapport joint à la délibération, ni dans la convention proposée.

Mais ce que souligne aussi le rapport sénatorial de juin 2012 à propos de la bonne application de la loi DALO, c'est le manque de logements très sociaux, et je cite : « la production de logements sociaux intermédiaires qui vont plutôt à la classe moyenne est beaucoup plus forte alors que 66% des demandeurs DALO relèvent d'un plan locatif aidé d'intégration en PLAI ». Ceci vise des logements destinés à des personnes défavorisées en plafonnant les loyers à un niveau très bas. Or, sur notre ville, il y a très peu de PLAI, ce que vous reconnaissiez d'ailleurs au

conseil municipal du 29 mars dernier, et cela ne risque pas de s'améliorer : si l'on prend par exemple la construction de logements sociaux sur Les Crocheteurs, sur 128 logements, 28 PLS et 5 PLAI seulement.

Enfin quelques questions sur le rapport et la délibération que vous nous demandez d'approuver : sur l'année 2011 combien de DALO ont été prioritairement traités à ce jour ? Et combien ont fait l'objet d'un relogement et combien sur Antony ?

Même question concernant le bilan du DALO depuis le début de cette année sur notre commune. Sur la période 2008 – 2009 - 2010, combien de relogements DALO ont été validés sur le contingent mairie ? Et même question pour l'année 2011 et le début de 2012.

M. OLLIVRY : Pour reprendre les chiffres du DALO, depuis que le DALO existe, depuis 2008, il y a eu 35 demandes de DALO par le préfet, 16 ont été relogés sur la ville, 15 sur d'autres communes du 92, et 4 n'ont pas encore été relogés mais 3 ont déjà refusé un logement. Nous avons traité tous nos cas DALO, une des raisons peut-être est que l'on a fait beaucoup de cas PDLPD, c'est assez proche du DALO, et en matière de PDLPD, on a 77 demandes inscrites et on devait réaliser d'après le préfet 44 logements, on en a réalisé 51, et donc nous avons eu les félicitations du jury.

On a assez peu de demandes de DALO, nous avons plus de demandes PDLPD qui ont été réussies. Ce qu'il est important de voir, c'est que cette convention fixe le principe des 25% de logements vacants mais il faut savoir pour répondre à votre question que concernant les logements vacants sur la commune d'Antony, ce n'est pas mathématique bien sûr mais on a à peu près 570 logements du 1% sur le total de la commune. Si vous avez une libération de 5 à 10% par an, 5%, cela fait une personne qui reste 20 ans, cela fait 28 logements qui se libèrent par an,

c'est à peu près l'ordre de grandeur. Donc ça correspond à une possibilité de 25, 28 à 30 logements qui seraient attribuables potentiellement en vertu du DALO.

Pour le reste, vous pouvez dire au niveau national que ça marche plus ou moins bien, c'est un processus qui a été très difficile à monter, qui a forcé les bailleurs, et l'intérêt de cet accord est que la mairie pourra reloger plus facilement ses propres candidatures, les gens qui sont précaires sur la ville, alors que dans la formule précédente nous avons les mêmes 25% sur les logements du 1%, là on pourra favoriser les personnes les plus précaires dans notre ville, ce qui est quand même un bien pour la commune.

M. MEUNIER : Je voudrais une précision parce que sur les 28 logements libérés par an, ils ne sont pas déclarés vacants, il y a des collecteurs patronaux qui vont avoir des réservations et des candidats ?

M. OLLIVRY : Il y a une priorité donnée aux logements DALO. Il faut aussi vous rappeler que sur la commune on a plus de 300 places d'hébergement. Si on additionne tout, on a un énorme contingent de places d'hébergement, en plus des logements sociaux. Quand vous dites qu'on n'a pas assez de PLAI, c'est très difficile d'avoir le conventionnement d'un PLAI ; nous en avons une quinzaine en cours actuellement ; et dans les places d'hébergement, ce sont souvent des personnes plus précaires encore que les PLAI. Il ne faut pas se limiter à cela quand on regarde l'ensemble de ce qu'on a sur la commune pour le logement social.

Mme BUZELIN : Avec l'évolution et notamment les problèmes de la crise, à partir des données de demandes de logements sociaux actuelles, la demande de DALO va sûrement augmenter, je voudrais savoir combien de demandes de logement social sont en cours sur la ville et selon quelle

rotation vous pouvez répondre positivement aux demandes qui sont faites ?

M. OLLIVRY : Jacques Legrand dit environ 2000 demandes de logements, et cela augmente, ça ne va pas vous surprendre.

M. le Maire : 2 000 demandes de logements, mais dont 500 candidats déjà logés dans le parc social, qui ont demandé à changer de logement ; et puis sur les 1 500 qui restent, il y en a 500 qui n'habitent pas Antony, qui veulent venir à Antony parce que la ville est bien gérée et bien entretenue. C'est pour cela qu'il y a beaucoup de demandes, mais des Antoniens qui ne sont pas dans le parc social et qui demandent un logement social, il y en a 1 000.

M. LEGRAND : On reçoit beaucoup de personnes de Wissous, de Fresnes, de Bagneux et des communes alentour.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 18 - Demande de subvention d'investissement auprès du Département des Hauts de Seine pour la mise en place d'une structure Ephémère permettant le maintien de l'activité cinématographique pendant les travaux de reconstruction du cinéma Le Select.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme BUZELIN : Je trouve que ça ressemble un peu à un « arrangement entre amis » ; est-ce qu'il n'y a pas un problème de légalité de prendre une décision qui se fait une fois la dépense effectuée ?

M. le Maire : Vous ne pensez pas que le cinéma éphémère mérite d'être aidé ?

Mme BUZELIN : Bien sûr que si mais la demande de 100 000 € vient une fois que la dépense a été faite.

Mme DEVEDJIAN : Ce ne sont pas des travaux, mais une location.

Mme ROLLAND : Nous sommes en location.

Mme BUZELIN : Sur les 300 et quelque mille euros, de mémoire c'est à peu près un tiers de la dépense.

Mme DEVEDJIAN : Le Président du Conseil général est très soucieux de l'activité culturelle.

M. RIVET : Mme Rolland nous dit que le cinéma marche très bien, avez-vous les chiffres de fréquentation ?

Mme ROLLAND : Nous avons des chiffres depuis l'ouverture : cet été en particulier, puisque c'est la première fois qu'il ouvrait, la fréquentation a été de 2400 personnes du 18 juillet au 21 août. Ce n'est pas mal. Je n'ai pas le chiffre depuis l'ouverture jusqu'à aujourd'hui sous les yeux mais la fréquentation dès l'ouverture a correspondu à peu de chose près aux chiffres prévus ; on était partis sur 50% de la fréquentation habituelle, on a largement dépassé, on est à 60 - 65% de la fréquentation et l'équipe du cinéma considère que la fréquentation est très bonne depuis son ouverture, sans que ce soit retombé au cours du dernier mois.

M. RIVET : Ce qui serait intéressant pour déterminer le succès de ce cinéma, c'est de faire la proportion entre les places disponibles et le nombre de spectateurs dans l'ancienne formule puisque la proportion ne tient pas compte du nombre de places. Donc le rapport entre l'ancien cinéma et le nouveau par rapport au nombre de places offertes ? Quel est le taux de remplissage ? Ce n'est pas très compliqué, il suffit de diviser le nombre de places par le nombre de spectateurs, avec trois séances par jour, ça fait 3 fois 200 places.

Mme ROLLAND : Je vous donnerai le chiffre.

M. le Maire : En tous cas l'équipe du cinéma est très contente.

M. RIVET : Elle est surtout contente de travailler !

Mme COLMEZ : Est-ce que l'équipe du cinéma peut dire si les gens du quartier ont été attirés par le cinéma, ceux qui sont à proximité ?

M. le Maire : Oui, ils m'ont tous dit qu'ils étaient contents sur le quartier.

Mme ROLLAND : Nous sommes à 20% de moins que la fréquentation dans l'ancien cinéma, c'est vraiment beaucoup. On était partis sur des bases beaucoup plus faibles.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 19 - Adoption d'une convention à passer avec la Croix Rouge Française pour le versement d'une subvention concernant l'installation d'un centre de santé au centre commercial des Baconnets.

(Rapporteur : M. Vouldoukis)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : J'ai deux questions : premièrement le parcours de santé sera secteur 1 ou secteur 2 ou y aura-t-il des possibilités d'avoir des dépassements d'honoraires ? Et deuxième question : est-ce qu'une fois cette subvention versée, il y aura des subventions chaque année qui seront demandées ou pas, ou bien est-ce que c'est une fois comme ça ?

M. VOULDOUKIS : Non, ce sera une seule fois pour la subvention. Et sur la première question, le projet appartient à la Croix-Rouge, ce sera le secteur 1.

M. RIVET : La Croix-Rouge, ce n'est que le secteur 1 ?

M. le Maire : Si la Croix-Rouge n'était pas en secteur 1, qui le serait ?

M. RUFAT : J'ai une question et des commentaires à faire sur ce projet dont on peut se réjouir, cela faisait partie aussi de notre programme

électoral, alors que ce projet était totalement absent du vôtre, vous n'étiez même pas favorables à l'implantation d'un centre de santé.

M. VOULDOUKIS : C'est un centre de santé, pas une maison de santé.

M. RUFAT : Oui. Mais lorsqu'on a évoqué la faible densité médicale vous n'étiez pas d'accord avec notre analyse, pourtant c'est bien ce qui est marqué, l'accès aux spécialistes était difficile dans ce quartier, donc c'est une bonne chose que le centre de santé soit implanté à cet endroit ; et je pense que notre position a peut-être facilité cette ouverture.

Avant d'entrer dans le débat, il y a des coquilles dans cette délibération : on veut nous faire signer un papier où la ville d'Antony est mal orthographiée, c'est assez particulier, et les horaires changent selon le document, c'est assez gênant pour la précision.

Sur le fond, ce centre de santé existe déjà, quand même, c'est celui de la résidence universitaire, la convention explique bien que c'est une relocalisation du centre de santé, ce n'est pas une nouvelle offre proposée, c'est une nouvelle offre dans le quartier mais pas sur Antony, ce n'est pas une offre supplémentaire proposée à la population Antonienne et à l'accessibilité ; on ne fait que déplacer, c'est mieux dans ce quartier mais ce n'est pas une ouverture de plus, c'est un transfert.

Deuxièmement, sur les disciplines qui ont été choisies, vous avez précisé qu'il y avait l'acquisition d'une radio panoramique, vous avez omis de dire qu'il y a des activités qui vont disparaître, notamment celle du kiné, l'activité kiné n'est pas transférée.

M. VOULDOUKIS : Pour l'instant, elle n'est pas reconduite.

M. RUFAT : Ni à court ni à moyen terme, c'est assez dommage ; je trouve aussi dommage que dans ce projet, j'imagine que vous avez négocié, vous n'avez pas cherché à intégrer d'autres paramètres comme des soins infirmiers.

Mme DEVEDJIAN : C'est volontaire parce qu'il y a un cabinet d'infirmières libérales dans le quartier.

M. RUFAT : Il y a aussi un élément sur lequel vous auriez pu intervenir : c'est que la population est pour 6% des enfants, et on n'évoque pas du tout d'activité de pédiatrie ou de pédopsychiatrie qui pourrait être utile dans ce quartier. Il y a psychiatrie mais pas pédiatrie.

M. VOULDOUKIS : C'est un projet médical d'envergure.

Mme DEVEDJIAN : La Croix-Rouge a beaucoup apprécié qu'il y ait une synergie entre la PMI qui est en face et la « Politique de la Ville » ; et ce qu'elle n'avait pas jusque là, c'était la possibilité de travailler avec tous les acteurs du terrain et de se consacrer à certaines spécialités médicales qui ne sont pas sur le quartier.

C'est susceptible d'évolution, s'il y a besoin de plus de pédiatrie ou de pédopsychiatrie, on pourra peut-être le faire, mais on ne peut pas tout faire, même la Croix-Rouge ne pourra pas tout faire.

M. RUFAT : Peut-être que la pédiatrie serait plus utile que d'autres disciplines.

Dernier point : on parle de subvention en disant que c'est la dernière subvention en fonctionnement mais la Croix-Rouge va s'équiper et acheter du matériel, elle a des subventions pour cela ?

M. le Maire : La ville achète des locaux, elle aménage les locaux et la Croix-Rouge fait le reste.

M. RUFAT : On ne va pas subventionner les équipements ?

M. le Maire : Non, la ville soutient ce projet sous forme de financement d'investissements immobiliers.

M. DOVA : Monsieur le Maire, je voudrais juste que Ioannis Vouldoukis m'apporte quelques précisions : J'ai entendu dans les différents intervenants prononcer le mot de pédopsychiatrie et de psychiatrie ; en tant que président de la commission de surveillance de l'hôpital Erasme,

je voudrais dire qu'il se fait déjà un travail d'approche extrêmement sérieux entre les centres de la petite enfance et les médecins pédopsychiatres de l'hôpital Erasme. Je voudrais savoir comment vous envisagez les relations entre ce nouveau centre qui va être implanté dans une zone que l'on dit un peu difficile, que pourront faire les familles qui auront été repérées dans ce centre pour des enfants qui ont besoin d'un suivi pédopsychiatrique plus ou moins lourd, plus ou moins intéressant ? Quelle sera la marche à suivre, et de quelle manière ce sera accessible à des parents qui parfois savent à peine lire et écrire ? On pourra les aider, parce qu'à chaque fois je vois arriver au conseil d'administration de l'hôpital des familles complètement perdues et des médecins qui n'en peuvent plus parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'intervenir.

Ce n'est pas une question piège, c'est pour que les choses soient claires entre les relations des centres de santé, des centres de la petite enfance et les interventions psychiatriques et de pédopsychiatrie qui existent dans les établissements spécialisés ; cela éclairerait la lanterne de l'ensemble des conseillers municipaux ce soir, mais si ce n'est pas ce soir tu pourras me donner la réponse plus tard, en tous cas j'aimerais en avoir une dans le futur proche.

M. VOULDOUKIS : Je n'ai pas de réponse précise, le projet médical est en discussion avec la Croix-Rouge, on aura d'autres occasions de t'apporter la réponse.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 20 - Prise en charge de dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Mme MARLET : Je voudrais dire que cet échange ne pourrait pas avoir lieu si la ville ne prenait pas en charge ces frais puisque auparavant les professeurs avaient le droit d'inclure les frais de leur propre voyage, ce qui était la moindre des choses, dans le coût du voyage, et c'est maintenant interdit ; donc la ville a pris la décision et ce n'est pas la première année, cela fait 3 ou 4 ans déjà. Cela coûte 1478,58 €.

M. le Maire : Le prix augmente.

Mme MARLET : Ce sont surtout les taxes d'aéroport qui coûtent, elles coûtent plus cher que le billet d'avion.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 21 - Désignation de membres du conseil municipal au sein des organismes suivants :

- . **Commission des Services Publics Locaux**
- . **Commission chargée de l'Etude des Délégation de Service Public**
- . **3^{ème} (Education), 4^{ème} (Jeunesse), 10^{ème} (Finances) et 13^{ème} (Vie Associative) commissions municipales**
- . **Etablissements locaux d'enseignement**
- . **Association ADAGIO**

(Rapporteur : M. Sénant)

M. le Maire : Damien Aubineau a démissionné de sa fonction le 30 juin dernier ; il était membre suppléant de la commission des services publics locaux notamment, et j'ai reçu la candidature de Mme Maryse Lemmet. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Nous allons passer au vote.

Mme LE NEOUANNIC : On ne prendra pas part au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Pour la commission chargée de l'étude de délégation des services publics, également Mme Lemmet.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote .)

M. le Maire : Pour la commission Education, Mme Claudine Battu est candidate.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Pour la commission Jeunesse, Claudine Battu également.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Pour la commission municipale chargée de finances, Christian Fau est candidat.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Et pour la commission chargée de la vie associative, Mme Claudine Battu est candidate.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Il reste à voter pour Ste-Marie, et c'est Pierre Médan qui est candidat.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. le Maire : Pour Adagio, en tant que membre suppléant Mme Cottenceau est candidate.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 Ne prenant pas Part au Vote.)

M. FEUILLADE : Qui récupère la délégation de M. Aubineau ?

M. le Maire : Personne, c'est M. Médan qui prend l'ensemble de son secteur d'activités.

M. RIVET : Mme Battu n'a pas de délégation ?

M. le Maire : Non, elle vient juste d'arriver mais si elle le souhaite elle aura une délégation.

- Questions diverses

M. RIVET : La semaine du 4 septembre, j'ai découvert à Denfert-Rochereau, dans une station du RER, de grandes affiches vantant la Foire aux vins et aux fromages dans un endroit qui malheureusement m'est apparu très peu fréquenté, en prenant la ligne vers Invalides j'ai vu 4 énormes affiches, alors j'ai deux questions : quel a été le coût de ces affiches ? Et deuxièmement je ne sais pas si le rapport coût-efficacité est très intéressant dans un endroit qui n'est vraiment pas fréquenté, peut-être qu'on pourrait faire des investissements ailleurs ?

Par ailleurs il est à noter que c'est quand même un événement organisé par la ville d'Antony et que le logo qui apparaissait le plus était le logo de la Franco-Suisse. De même Satelec et de même Bouygues et le conseil général, qui prend bien soin de la ville d'Antony ; le logo de la ville d'Antony, il fallait le chercher vraiment beaucoup pour le voir après les autres ! Alors quel est le coût et ne serait-il pas possible la prochaine fois de mettre les affiches dans un endroit qui serait un peu plus vivant ?

M. le Maire : je suis d'accord avec vous, le coût je ne le connais pas, c'est sûrement trop cher de toute façon, surtout si ces affiches sont inutiles. Merci de votre concours à la gestion de la ville.

M. RIVET : Quel est le coût, pouvez-vous vous renseigner ?

M. DOVA : Non, je ne vais pas me renseigner, si vous étiez assidu à la commission vous sauriez qu'après chaque foire aux vins et aux fromages, nous dressons un bilan et vous aurez le bilan de ces affiches. Quant à la présence des sponsors, je m'en expliquerai aussi en commission. Mais je suis très satisfait de votre indignation vertueuse d'avoir vu des affiches là où il ne fallait pas, cela me touche beaucoup et on va réfléchir ensemble à quel emplacement il faudrait les mettre la prochaine fois.

M. RIVET : Vous pourrez le rappeler lors de la prochaine commission ?

M. DOVA : Oui.

M. RIVET : Le CGCT dit que ce n'est pas parce qu'on n'a pas assisté à une commission qu'on n'a pas droit à l'information.

D'ailleurs je vous l'ai demandé avant même que la commission ait été fixée.

M. DOVA : J'ai dit « si vous assistiez », mais en fait on n'a pas réuni la commission.

M. le Maire : Selon le rapport que m'a fait la police, il y a eu 95 000 participants à la Foire aux vins et aux fromages, c'est quand même une réponse.

M. RIVET : Non, vous ne répondez pas à mes questions.

M. FIE : Lors du conseil municipal de mars 2012, j'avais abordé très longuement, comme l'avaient fait également auparavant les collègues de l'opposition, et j'avais argumenté sur les risques que vous faites peser sur la ville en spéculant avec les fonds publics par l'utilisation d'emprunts structurés, emprunts considérés par tous les spécialistes comme toxiques. Je vous avais demandé de quelle manière vous alliez pouvoir sortir la ville de ces risques majeurs, je n'ai pas eu de réponse.

Je reviens aujourd'hui en ne prenant qu'un seul exemple : l'emprunt DEXIA 11079, basé sur le cours de l'Euro par rapport au franc Suisse, cet

emprunt de 8,9 M€ a été souscrit en avril 2007 pour vingt ans ; il était déjà le résultat d'un refinancement de trois autres considérés comme moins dangereux ; cet emprunt est en deux phases : la première avec un taux fixe de 2,97 s'est arrêtée au mois de mai 2012 ; nous sommes rentrés dans la deuxième phase durant laquelle le cours de change a été supérieur de 1,45, le taux est le résultat d'une formule reprenant la variation du change par rapport au cours pivot auquel s'additionne un taux fixe de 3,97. C'est le cas actuellement. Et depuis de nombreux mois, il est entre 1,2 et 1,21.

Vous considérez déjà il y a un an que 1,24 était déjà très défavorable. Si mes calculs sont corrects, nous oscillons actuellement autour d'un taux de 13 à 14%, avec une première échéance semestrielle prévue en novembre, c'est-à-dire bientôt. Pouvez-vous me confirmer ces chiffres ? J'imagine que vous suivez sûrement plus que moi en permanence ces indices.

Lors de l'analyse financière de la fin de l'année dernière, vous avez dit que, je cite : « contrairement à certaines collectivités contraintes de réaménager dans des conditions particulièrement défavorables », vous disposiez d'un délai suffisant pour le réaménager facilement d'ici le passage à la prochaine phase structurée prévue en mai 2012. Il semble que DEXIA n'ait pas choisi actuellement d'accepter massivement de réaménagements, bloqués sûrement par les établissements financiers spéculatifs, ni de contreparties. Quelle démarche avez-vous entreprise cette année, et que comptez-vous faire pour ne pas faire payer aux Antoniens vos erreurs de gestion et vos dangereux choix de spéculation sur les marchés financiers ? Merci de me répondre pour une fois.

M. le Maire : Vous êtes un peu mono-maniaque, vous traitez toujours ce même sujet à tous les conseils municipaux, avec le même succès d'estime d'ailleurs, avec les mêmes inquiétudes alors qu'il ne se passe

rien ! Cela fait maintenant sept ans que cela dure, mais vous continuez imperturbablement.

M. FIE : On le saura bientôt puisqu'il y aura une commission financière à la fin de l'année. A quel taux est cet emprunt actuellement ?

M. le Maire : Mais vous le savez déjà !

M. FIE : Avez-vous tenté de le renégocier ?

M. le Maire : Oui, mais ce n'est pas le problème. La question qu'il faut se poser, c'est quel est le taux moyen de notre dette ?

M. FIE : Quel est le taux de cet emprunt actuellement ?

M. le Maire : On verra le jour de l'échéance, mais on ne dépassera pas le budget que l'on a prévu : 3,1 M€ de charges financières.

M. FIE : Pas plus de 10% à la fin de l'année ?

M. le Maire : Il faut voir la gestion de l'endettement globalement.

M. FIE : A combien sera le SMS ? A plus de 6 !

M. le Maire : On économise tous les ans des centaines de milliers d'euros de charges financières sur le tiers de la dette, celle qui est composée d'emprunts à taux variables, et autant pratiquement sur un autre tiers, celui des emprunts structurés.

M. FIE : Vous refusez de me répondre.

M. le Maire : Nous avons 110 M€ de dettes et 7 M€ qui posent problème alors qu'on a 100 M€ qui ont des taux d'intérêt très bas ! Quel risque une ville comme la nôtre peut-elle courir avec un seul emprunt qui représente 6% de sa dette, même si cet emprunt voit son taux monter à un niveau élevé ? Quand on est une ville plus petite que la nôtre, mettons 25 000 habitants, qui emprunte 20 M€ sur un seul emprunt, comme la ville de Tulle à une époque dont le maire était l'actuel président, cela peut poser des problèmes. Mais nous, nous pouvons perdre sur un emprunt si on gagne sur tous les autres. Globalement nous avons un taux moyen de

dette qui sera de l'ordre de 3% cette année, cherchez une ville qui fait mieux !

M. FIE : Je n'ai fait que reprendre ce que vous disiez en fin d'année dernière.

M. le Maire : Vous jouez toujours à faire peur, et vous criez au loup, mais il n'y a pas de loup ! Cela fait 7 ans qu'il n'y a pas de loup, il faudrait changer de sujet.

M. FIE : Vous n'avez pas eu de problèmes avec les emprunts structurés jusque là, à mon avis vous allez en avoir.

M. le Maire : Faites le calcul, vous verrez.

M. FIE : Je note que je n'ai pas eu ma réponse.

Mme BUZELIN : J'ai été alertée comme d'autres élus sur le problème des ondes électromagnétiques rue Joseph Delon. Mme Devedjian a rencontré une locataire qui loge au 7^{ème} étage, au dernier étage, sous l'antenne, et qui souffre d'hypersensibilité ; des examens ont eu lieu, il y a un certificat médical, cette personne habite au dernier étage et souffre vraiment de migraines.

M. le Maire : C'est psychologique.

Mme BUZELIN : Non, je ne pense pas, de plus en plus de médecins reconnaissent la notion d'hypersensibilité, il faut prendre au sérieux ces problèmes d'hypersensibilité aux ondes. Il y a plusieurs points évoqués, premièrement pour cette dame, serait-il possible d'avoir un autre logement ? Elle est actuellement dans un logement de 4 pièces d'Antony Habitat, elle souhaiterait être relogée, et c'est une demande que nous faisons, elle est prête à prendre un logement plus petit, elle a moins de charges de familles qu'avant. Serait-il possible de la reloger le plus rapidement possible ? Elle souffre de migraines importantes.

Mme DEVEDJIAN : J'ai rencontré cette dame hier, et tant qu'elle n'avait pas de certificat médical, sa mutation ne pouvait pas se faire, elle est

dans un appartement qu'elle a bien aménagé, qui est grand, qui lui plait et pour nous c'est difficile de lui trouver quelque chose de similaire. Mais M. Legrand et moi-même avons été saisis du problème et nous allons nous en occuper. Nous avons une bonne raison maintenant d'accélérer la mutation, mais sinon elle n'était pas franchement prioritaire.

Mme BUZELIN : Elle peut espérer un relogement rapidement ?

M. LEGRAND : Elle aura un logement plus petit.

M. SERIN : C'est un cas particulier, le conseil municipal n'est pas là pour traiter des cas particuliers.

Mme BUZELIN : D'un point de vue plus général, concernant les ondes, j'aimerais savoir si la mairie peut solliciter de nouveaux contrôles aux Rabats, rue Joseph Delon, dans la mesure où il y a eu des modifications par le biais de SFR ? Je voudrais demander un contrôle, qu'un contrôle soit fait.

Et d'une façon générale, peut-on avoir connaissance des nouvelles installations utilisées régulièrement par la mairie ? Car les antennes, ce n'est pas un problème de nombre mais de puissance des émissions de ces antennes ; un certain nombre d'associations demandent que ces antennes soient plus nombreuses mais moins chargées en termes d'ondes parce que ça crée vraiment des problèmes de santé publique, et de plus en plus de pays ont des exigences plus importantes que celles de la France, le Conseil de l'Europe préconise 6 volts par mètre et dans certains pays, ce sont encore des données plus basses. Si on pouvait avoir une information générale parce que je ne suis pas sûre que la carte proposée par Radio Fréquences soit à jour.

M. NEHME : Nous avons mis sur la ville d'Antony une cartographie avec les antennes relais et elle est régulièrement mise à jour. Il n'y a pas eu d'installation d'une seule antenne depuis et chaque fois qu'il y a des

modifications d'installation, on fait des mesures avant et ensuite on vérifie.

Concernant la personne que vous avez citée tout à l'heure, nous suivons l'affaire depuis un bon moment, le problème est qu'elle voulait un appartement de la même taille que celui qu'elle a actuellement et c'était impossible pour une seule personne ; nous avons réussi à la convaincre d'accepter un appartement plus petit, on fera ce que l'on pourra pour la reloger.

M. le Maire : Merci.

(La séance est levée à 22h45.)